

Séance du Conseil général du 28 septembre 2020

Ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux :
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 14 octobre 2019
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 14 octobre 2019
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 16 décembre 2019
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 16 décembre 2019
4. Informations du Bureau
5. Comptes 2019 :
 - Présentation par le Conseil municipal
 - Rapport de la Cogest et annexes (I, II, III)
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
6. Décision sur crédit d'engagement : extension et assainissement de la piscine de Monthey :
 - Présentation par le Conseil municipal
 - Rapport de la Cogest
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
7. Réponses du CM aux postulats :
 - 7.1 Postulat "Pour une vraie politique de la jeunesse" - réponse
 - 7.2 Postulat "Pour la qualité de vie des seniors" - réponse
 - 7.3 Postulat "Charte pour l'égalité salariale" - réponse
 - 7.4 Postulat "Création d'un fonds d'incitation pour étudiant(es) et apprenti(es)" - réponse
 - 7.5 Postulat "Aide sociale : mieux comprendre pour agir avant" - réponse et annexes (1.1 et 1.2;2;3;4;5.1 et 5.2)
8. Résolution "Sécurisation de la traversée au giratoire d'Air-Glacier"

CONSEIL GENERAL

9. Motions :

9.1 La vaisselle plastique à usage unique doit être bannie lors de manifestations sur le territoire communal.

9.2 Mise en place d'un secrétariat pour les commissions du Conseil Général (RETIREE AU PROFIT D'UNE TRANSMISSION AU BUREAU)

9.2 Amender les gérants enfreignant la loi en matière de vente d'alcool aux jeunes et de vente de tabac aux mineurs

10. Postulats :

10.1 Postulat urgent : pour un accès gratuit aux masques de protection

10.2 Statistiques sur l'abstentionnisme

10.3 Pour des toitures et façades végétalisées

10.4 Distinction « Fair Trade Town »

10.5 Terrain CARDIS

10.6 Sécurisation de la route des Châtaigniers aux Neyres

10.7 Mise en place d'économiseurs d'eau dans nos bâtiments publics

11. Interpellations :

11.1 Intégrer les nouveaux arrivants à la vie politique

11.2 Bilan sur la gestion des déchets

12. Informations du Conseil municipal

13. Questions

14. Divers

CONSEIL GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de Vuille Côme: Chers collègues Conseillères et Conseillers généraux, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Cher public. Je vous souhaite à tous la cordiale bienvenue et ouvre la séance du Conseil général du 28 septembre 2020. Le Conseil général a été convoqué en date du 10 septembre dernier, soit dans le délai réglementaire. Les rapports et autres documents ont également été mis à votre disposition dans les délais prévus par le règlement. Merci aux intervenants, aux commissions et à l'administration communale pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été publiés au pilier public, sur le site internet de la Commune et annoncés aux médias par le Secrétariat municipal. Je dois excuser ce soir Alexis Gex-Fabry et Jacques Borgeaud nous rejoindra avec un peu de retard.

Comme vous le savez, cette année 2020 est très particulière. C'est la première fois que nous nous réunissons cette année, raison pour laquelle l'ordre du jour est dense et que par précaution, la convocation vous demandait de réserver la soirée de demain au besoin, pour terminer nos travaux. Nous nous réunissons également exceptionnellement aux Perraires pour des raisons de respect des règles édictées par l'OFSP, en particulier les règles de distanciation que vous connaissez bien maintenant. Merci à l'administration communale pour la mise en place de la salle et du plan de protection COVID. Je vous recommande, concernant les micros, merci à l'orateur de s'avancer près du micro réservé à son groupe, mais de garder la distance avec le micro pour s'exprimer et permettre un enregistrement de qualité. Je cède maintenant la parole à la Secrétaire du Conseil général pour l'appel nominatif des Conseillers généraux. Je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de Fracheboud Maria Encina: Bonsoir.

Angst Stéphane, Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Baré Nathalie, Présente. (Note de la rédactrice du PV : A dû partir avant la fin de la séance, au moment de la présentation du postulat « Statistiques sur l'abstentionnisme »)

Bétrisey Nicole, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Borgeaud Jacques, Présent.

Bressoud Alain, Présent.

Chervaz Véronique, Présente.

Clay Robert, Présent.

Corminboeuf Laurent, Présent.

Cottet Loan, Présent.

CONSEIL GENERAL

Cretton Anaïs, Présente.
Cretton Nathalie, Présente.
Delarze Madeleine, Présente.
Fauquet Lucie, Présente.
Fracheboud Maria Encina, Présente.
Gaillard David, Présent.
Genolet Lionel, Présent.
Germond Jérôme, Présent.
Gex-Fabry Alexis, Excusé.
Gex-Fabry Romain, Présent.
Gollut Emmanuel, Présent.
Jomini Jonathan, Présent.
Kunz Reto, Présent.
Lattion Eric, Présent.
Métrailler Marie, Présente.
Meyer Hervé, Présent.
Morisod Carole, Présente.
Morisod Florent, Présent.
Oberson Patrick, Présent.
Olloz-Burdet Gabrielle, Présente.
Parvex Romain, Présent.
Piazza-Vidal Vanessa, Présente.
Rouiller Samuel, Absent.
Schaffhauser Pascal, Présent.
Schmid Daniel, Présent.
Sotillo José, Présent.
Turin Michel, Présent.
Udressy Philippe, Présent.
Vanay Guillaume, Présent.
Vannay Damien, Présent.
Vieux Cédric, Présent.
Vieux Edgar, Présent.
Vuille Côme, Présent.
Zürcher Cédric, Présent.

CONSEIL GENERAL

3. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Vuille Côme: Le décompte fait état de 43 Conseillers généraux, le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer. Nous passons au point 2 : Approbation de l'ordre du jour. L'ordre du jour comporte 14 points. Vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran. Y a-t-il des propositions de modification de cet ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est donc tacitement accepté tel que proposé.

4. Approbation des procès-verbaux

Nous passons au point 3 : Approbation des procès-verbaux des séances du 14 octobre et 16 décembre 2019. Je tiens à remercier tout d'abord la Secrétaire du Conseil général et l'administration communale pour leurs rédaction. Je prie les scrutateurs de se lever et de rejoindre le Bureau.

Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 14 octobre 2019

S'agissant du procès-verbal mot-à-mot de la séance du 14 octobre 2019, y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ?

Si ce n'est pas le cas, les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot de la séance du 14 octobre 2019 sont priés de lever la main. Merci. Ceux qui le refusent ? Des abstentions ? Merci. Par 41 voix, 0 non et une abstention, le procès-verbal mot-à-mot de la séance du 14 octobre 2019 est adopté.

Procès-verbal décisionnel de la séance du 14 octobre 2019

S'agissant du procès-verbal décisionnel de la séance du 14 octobre 2019, y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ? Oui, Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour le groupe des Verts. A la page 4, chapitre 7.1. Résolution « Moratoire sur le déploiement de la 5G sur notre commune », il est mentionné « Madame Carole Morisod » et puis ce n'est pas écrit « pour le groupe des Verts ». Alors que partout c'est écrit « pour le groupe PLR, PS » enfin c'est égal. Et idem même remarque pour le 7.2. « Reconsidérer l'opportunité de se raccorder la STEP », « Madame Nathalie Cretton » et ce n'est pas écrit non plus, « pour le groupe des Verts ». Alors merci de rectifier.

Intervention de Vuille Côme: Merci pour cette remarque. Effectivement, cela semble être un oubli. Y a-t-il des personnes qui veulent prendre la parole sur cette demande de modification ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il d'autres demandes de modifications ? Ce n'est pas le cas. Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel avec la modification demandée par Madame Cretton, donc de la séance du 14 octobre 2019, sont priés de se manifester en levant la main.

CONSEIL GENERAL

Merci. Ceux qui le refusent ? Des abstentions ? Merci. Par 41 voix, 0 non et une abstention, le procès-verbal décisionnel de la séance du 14 octobre 2019 avec la modification est accepté.

Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 16 décembre 2019

Nous passons maintenant aux procès-verbaux de la séance du 16 décembre, d'abord le procès-verbal mot-à-mot. Y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ? Ce n'est pas le cas. Les Conseillers généraux qui acceptent ce procès-verbal mot-à-mot de la séance du 16 décembre 2019 sont priés de lever la main. Merci ceux qui le refusent ? Des abstentions ? Merci. Par 41 voix, 0 non et une abstention, le procès-verbal mot-à-mot du 16 décembre 2019 est adopté.

Procès-verbal décisionnel de la séance du 16 décembre 2019

S'agissant du procès-verbal décisionnel de la séance du 16 décembre 2019, y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ? Si ce n'est pas le cas, les Conseillers généraux qui l'acceptent sont priés de lever la main.

Merci. Ceux qui le refusent ? Des abstentions ? Merci. Et par 41 voix, 0 non et une abstention, le procès-verbal décisionnel de la séance du 16 décembre est adopté. Merci aux scrutateurs qui peuvent rejoindre leur place.

5. Informations du Bureau

Intervention de Vuille Côme: Et nous passons au point 4 de l'ordre du jour, les informations du Bureau. Je vous informe que le Bureau s'est réuni en date du 18 février pour préparer la séance plénière du 16 mars. Suite à l'évolution de la situation sanitaire, le Bureau a décidé par voie de circulation peu avant les annonces du 13 mars du Conseil fédéral, de reporter la séance plénière de mars. Concernant la tenue d'une séance plénière en juin, le Bureau a tenu une séance en visioconférence en mai pour décider, en fonction des consignes reçues à ce moment de l'État du Valais, s'il y avait nécessité de se réunir ou non, les comptes n'étant pas considérés comme un motif urgent nécessitant de réunir le Conseil général en juin. En accord avec les auteurs d'interventions urgentes, le Bureau a décidé d'une voie pragmatique, soit de permettre à tous les groupes de déposer une question écrite en relation avec les mesures prises en lien avec la pandémie et de renoncer à tenir une séance en juin. Je remercie ici le Conseil municipal qui a tenu son engagement d'une réponse rapide aux questions écrites, ce qui a permis la solution proposée. Le Bureau s'est enfin réuni le 8 septembre dernier afin d'arrêter l'ordre du jour de la séance de ce soir d'entente avec le Conseil municipal. Le Bureau a notamment décidé de mettre toutes les interventions pendantes à l'ordre du jour de la séance ce soir. Depuis notre dernière séance, trois démissions d'élus du Conseil général ont été présentées. Il s'agit de Véronique Cottet, Olivier Ostrini et Joël Parvex. Je tiens ici au nom du Conseil général, à les remercier pour leur investissement dans la bonne marche de notre institution et leur souhaiter bon vent pour l'avenir. Trois nouveaux Conseillers généraux ont donc été nommés en remplacement. Je les prie de se lever à l'appel de leur

CONSEIL GENERAL

nom. Il s'agit de Jérôme Germond, Patrick Oberson et Laurent Corminboeuf. Bienvenue et merci de votre engagement.

Je précise ici que Joël Parvex était membre du Bureau comme membre supplémentaire pour représenter l'équilibre des forces politiques. Le groupe PDC a renoncé à pourvoir à son remplacement dans cet organe vu qu'il ne reste a priori qu'une seule séance du Bureau avant la fin de la législature. Il n'y aura donc pas d'élection complémentaire à ce titre. Je vous informe encore que diverses questions écrites ont été déposées depuis notre dernière séance. Vous avez trouvé dans vos documents celles qui ont déjà été répondues jusqu'à ce jour. De plus, une question écrite a été déposée le 19 août dernier par le groupe PLR et cosignée par Monsieur Jomini : « Nouveau service du feu : quelles répercussions sur notre commune ? ».

Je vous informe encore que sur mandat du Bureau, Thomas Birbaum a proposé un canevas de rapport à disposition des commissions. Après examen, il a été validé par le Bureau et est à disposition pour les futures commissions ad hoc, par exemple. Merci à lui pour le travail effectué. Enfin, le Bureau tient à rappeler à tous les élus leur devoir de réserve en raison de la fonction qu'ils occupent, que ce soit dans cette salle ou en dehors. Ces diverses informations vous ayant été communiquées, nous passons donc au point 5 de l'ordre du jour : les comptes 2019.

6. Comptes 2019

Intervention de Vuille Côme: Il nous appartient de par la loi d'approuver les comptes de l'année précédente avant le 30 juin. Cette année, par décision du Conseil d'État, l'approbation des comptes doit avoir lieu avant le 30 septembre. En cas de refus, les comptes sont renvoyés au Conseil municipal et nous devons tenir une seconde assemblée dans les 60 jours. En cas de deuxième refus, le Conseil d'État tranche. La procédure sera la suivante : le Conseil municipal présentera les comptes 2019, puis la Cogest nous fera part de son rapport, nous passerons ensuite à l'entrée en matière et en cas d'acceptation, à la discussion de détail et au vote. Je passe donc la parole au Conseil municipal pour la présentation des comptes 2019.

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Bonsoir à toutes et tous. Vous avez, comme à l'accoutumée reçu l'ensemble des documents du Conseil municipal ainsi que de la Commission de Gestion, je m'en tiendrai donc à une présentation succincte des comptes. D'abord les chiffres clés, avec des revenus financiers, de 34,15 millions, des charges de 28,97 millions, ce qui nous fait aboutir à un excédent de revenus de 1,5 million et une marge d'autofinancement de 5,18 millions qui dépasse ce que nous voulions obtenir et qui dépasse également le budget. Des investissements nets par contre, un peu faibles à 2,82 millions. Ce qui nous permet d'arriver à ce résultat, c'est une maîtrise des charges, vous avez pu le voir, on a souvent évoqué la question des charges par nature des comptes 30, 31, donc les charges de personnel qui sont totalement maîtrisées, qui sont même en-dessous de ce qui avait été mis au budget. Et puis les charges de biens et services qui sont endessous même de l'année précédente. Donc, le souci que nous avons en commun, que vous avez et que

CONSEIL GENERAL

nous avons, de maîtriser ces charges, eh bien, c'est chose faite et je pense que là c'est une belle réussite pour notre administration et pour l'ensemble des autorités qui ont permis ce résultat. Du côté de la péréquation financière, comme c'est un thème qui revient régulièrement, alors oui, la péréquation financière nous en profitons, mais nous en profitons pas parce que nos comptes sont mauvais, bien au contraire, vu que depuis maintenant plusieurs années, vous avez pu constater que les comptes sont excellents. Et que notre situation financière nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité, tout simplement et je le rappelle aussi à chaque fois, la péréquation financière ne dépend pas que de la situation financière de la commune, mais bien d'autres facteurs également socio-économiques qui nous font profiter de cette manne. Nous avons déjà des informations pour 2021 où la péréquation financière, contrairement à ce que nous attendions, devrait nous être également favorable l'année prochaine. Donc de bonnes nouvelles, on peut être rassuré au moins pour l'exercice 2021. Enfin, sur les investissements, c'est vrai que nous avons des investissements qui étaient conséquents, qui étaient planifiés, qui n'ont pas pu être tous réalisés.

Alors, ce qu'on constate, c'est que les investissements qui dépendent uniquement de notre commune sont en général réalisés dans les délais et relativement rapidement. Il y a bien sûr des exceptions, on peut penser à la station d'épuration mais là, il y avait une volonté claire de suspendre le processus pour réanalyser la variante de participation à la STEP intercommunale ou de la STEP régionale, ce qui nous a fait prendre du retard, mais c'était une volonté, c'était une décision qui a été prise. Pour les autres projets, dès que nous sommes dépendants d'autres communes, du Canton ou par exemple de la Confédération, je pense notamment au Clos-Novex, Pré-Raye, à la rénovation de cette rue, pour laquelle nous attendons une contribution de l'Agglo d'un million environ. Donc, c'est un montant conséquent, la raison pour laquelle nous attendons ce montant avant de commencer les travaux. Nous ne pouvons pas débiter les travaux avant d'avoir une décision favorable de Berne, elle va venir, mais avant d'avoir cette décision, nous ne pouvons pas commencer les travaux, sinon nous perdons ce million qui est dédié à la mobilité douce. Et là nous poussons, nous avons fait plusieurs fois, pour prendre cet exemple, plusieurs fois des rapports à Sion, qui sont partis à Berne, qui sont revenus. Et ce qui fait qu'à la fin nous n'avons pas pu débiter ces travaux. Et cette année, nous espérons pouvoir les débiter mais le temps passe très vite et on voit que ça risque une nouvelle fois, d'être repoussé.

Par contre, ce qu'il faut voir, ce sont des gros projets, des projets d'ampleur, avec des gros montants. Mais sur l'année, il y a des centaines de projets qui se réalisent dans notre commune ça peut être des petites choses, des grandes choses mais la très grande majorité de ce qui est prévu au budget est réalisé. Alors évidemment, c'est beaucoup moins impressionnant que si on doit faire une station d'épuration à plusieurs millions, près de 20 millions, quand on doit faire une rénovation de route aussi à plusieurs millions. C'est vrai que là, dès qu'on prend du retard, ça pénalise ou ça a une influence directe sur nos comptes.

Ce qu'on peut dire, c'est que cette année on a déjà pu réaliser passablement de choses, vu que la station d'épuration est en route. Que la rénovation des captages du Crêt est en route, que vous avez vu, la route de contournement Monthey-Collombey également est en cours de réalisation, la caserne des pompiers, ainsi de suite. Nous avons enfin pu

CONSEIL GENERAL

lancer les gros investissements qui vont se poursuivre aussi dans les années qui viennent. Mais la situation de notre commune et la situation financière de notre commune aujourd'hui, nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité parce que nous avons maintenant une situation qui nous permet à nouveau de pouvoir emprunter à des taux intéressants et pouvoir emprunter pour réaliser ces différents objets dans les années qui viennent.

Voilà très brièvement passés en revue les comptes de notre commune sur l'année 2019, je crois qu'ils remontent déjà à quelques mois, donc je m'arrêterai là, je vous remercie d'ores et déjà de votre soutien à ces comptes et puis surtout je remercie toutes celles et tous ceux qui permettent année après année, d'améliorer la situation financière de notre commune.

Intervention de Vuille Côte: Merci Monsieur le Président, je passe la parole à Monsieur le rapporteur de la Cogest, Cédric Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapporteur de la Commission de Gestion. Donc, comme d'habitude, vous avez reçu ce rapport en avance, je vais passer directement sur l'entrée en matière. Le point 3 : l'entrée en matière sur les comptes 2019 a été acceptée à l'unanimité par les membres de la Cogest. Point 4 : Examens des comptes 2019. 4.1. Préambule : la Cogest enregistre avec satisfaction le résultat des comptes 2019. La marge d'autofinancement de plus de 5,18 millions peut être comparée à celle de 2018 : 6,3 millions. Sachant que nous avons provisionné 1,5 million. Au niveau des impôts : 1,14 million et des débiteurs douteux : CHF 360'000.-, suite au COVID-19. Il faut toutefois relever que la péréquation financière cantonale reverse CHF 2'415'682.- à notre commune, ce qui représente 46,63% de notre marge d'autofinancement. Malgré les provisions faites, les recettes d'impôts au niveau du revenu des personnes physiques, progresse de manière linéaire avec l'augmentation de la population. En ce qui concerne les recettes des personnes morales, notamment de l'impôt sur le bénéfice, régresse fortement par rapport aux comptes 2018 : diminution de CHF 1'353'359.50 dont CHF 550'000.- représentent l'abattement des provisions comptabilisées pour le COVID-19. Le reste, soit une diminution de CHF 803'359.50 serait due à l'avancement des taxations des années précédentes. Entre parenthèses, à l'heure de la rédaction du rapport, des cas n'ont pas encore été expliqués à la Cogest. Au niveau des charges de personnel, ce poste évolue de manière mesurée, quant aux biens et services, ce poste est stabilisé aux alentours de 6,4 millions. On peut donc dire que les charges sont maîtrisées. Pour ces 4 dernières années, l'évolution de ces postes est la suivante : on parle des charges de personnel donc 2016 : CHF 6'585'000.-, 2017 : CHF 6'786'000, 2018 : CHF 6'758'000.- et 2019: CHF 7'025'000.-. Et concernant les biens et services, en 2016 : CHF 6'425'000.-, 2017 : CHF 6'339'000.-, 2018 : CHF 6'467'000.- et 2019 : CHF 6'411'000.-. Les postes secours et assistance et intégration sociale, après avoir fortement progressé en 2018, se maintiennent à un niveau très haut. 2016, pour secours et assistance, je vais vous faire le total : 2016 : CHF 914'000.-, 2017 : CHF 1'118'000.-, 2018 : CHF 1'510'000.-, 2019 : CHF 1'518'000.-.

CONSEIL GENERAL

Au niveau des structures jeunesse, l'offre est passée de 76 à 102 places d'accueil en crèche et de 89 à 109 en UAPE. Les coûts par place évoluent favorablement mais la charge nette pour la commune passe de CHF 1'346'009.- à CHF 1'467'429.-, soit une augmentation de CHF 121'420.-. Ce qui fait qu'un coût net par place passe de 2016 : 56,73%, 2017 : 53,08%, 2018 : 49,16% et 2019 : 49,38%. Autre satisfaction au niveau des assurances : la mise en soumission courant 2018 pour renouvellement au 1er janvier 2019, a permis une réduction de primes de 27%.

Au niveau des investissements, nous devons constater une fois de plus de nombreux reports et ceci depuis plusieurs années. En 2016, je vous fais les différences négatives, donc 28,4% en 2017 : 57,47%, en 2018 : 76,38% et en 2019 : 44,30% de reports.

Des continuel reports vont fortement impacter les comptes 2020 et 2021. Les projets en suspens sont notamment les suivants : caserne du feu, rue Clos-Novex, Pré-Raye, aménagement des centres du village, route de l'Epine, canalisations, réseau, sources amélioration, sources et captages torrents, route cantonale, route communale, canalisations et la STEP.

Nous avons déjà fait ce constat, lors de nos rapports 2016 sur la législature 2013-2016 et lors de notre rapport sur les comptes 2017. En 2018, non compris la STEP, sur les CHF 4'496'000.- prévus, seuls CHF 2'697'000.- ont été investis et pour 2019, non compris la STEP, sur les CHF 7'525'000.-, seuls CHF 2'566'000.- ont été investis. La Cogest relève avec satisfaction que la Municipalité a pris également conscience de la problématique des reports d'investissements successifs. La Cogest félicite cette prise de conscience et se réjouit de relever les effets lors de l'étude du prochain budget.

Je passe au point 4.3. Indicateurs financiers : le report successif d'investissements a une influence positive sur 2 indicateurs financiers. Le degré d'autofinancement, on divise la marge d'autofinancement par les investissements nets, et l'endettement net par habitant.

Moins on investit, meilleurs sont les 2 indicateurs, d'où l'importance d'étaler les investissements sur plusieurs années pour donner une vision crédible à des indicateurs. La capacité d'autofinancement qui calcule la marge d'autofinancement en pourcent des revenus nets, représente la vision la plus juste de la situation des finances communales, avec notre marge d'autofinancement, nous obtenons un ratio de 15,3%, qui est considéré comme bon. Nous devons donc maintenir et même améliorer notre marge aux alentours de 6 millions afin de nous maintenir en bonne position. Nous relevons que sans les provisions comptabilisées dues au COVID-19, cet objectif aurait été largement atteint. En fonction de ce qui précède et malgré les nombreux reports des travaux, nos comptes communaux sont en mesure d'absorber les futurs investissements sans trop péjorer nos indicateurs financiers. Point 5 : recommandations de la Cogest. La Cogest recommande à l'unanimité aux membres du Conseil général d'accepter les comptes 2019 tels que présentés. Vote final, point 6. Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité. Conclusion et remerciements, point 7 : d'un point de vue financier, la Cogest considère les comptes 2019 comme bons. Toutefois, comme déjà relevé à de nombreuses reprises et notamment dans le précédent rapport, l'estimation et le report de nombreux investissements posent un problème de gestion et d'analyse. La Cogest remercie le Conseil municipal et l'administration pour leur disponibilité.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur le rapporteur. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière et passe la parole à l'assemblée. Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Monsieur le Président du Grand Conseil, du Conseil général pardon. C'est un lapsus révélateur. Donc, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et Chers collègues. Le Groupe des Verts a pris connaissance des comptes 2019 et constate avec satisfaction que la marge d'autofinancement, s'élève à CHF 5'018'000.-, marge répondant aux recommandations de la Cogest, il est à mentionner de plus que CHF 1'014'000.- ont été provisionnés au niveau des impôts et CHF 360'000.- au niveau des débiteurs douteux. Ces mesures ont été prises pour faire face aux conséquences du COVID-19.

Pour la 5ème année consécutive, on enregistre un excédent de revenus. Celui-ci se monte à CHF 1'500'000.-. La fortune augmente quant à elle dans les mêmes proportions et atteint 23 millions. Les indicateurs financiers sont bons et les charges sont maîtrisées. Concernant les chapitres des investissements, nous tenons à relever avec satisfaction que le Conseil Municipal mettra un point d'honneur à éviter à l'avenir les reports successifs de ces investissements budgétisés, car il est effectivement difficile de se projeter si les travaux budgétisés sont régulièrement reportés. En complément à toutes ces remarques générales sur les comptes 2019, le Groupe des Verts souhaite revenir plus précisément sur quelques points.

Premièrement, concernant tout d'abord la consommation d'énergie de nos bâtiments. Celle-ci est en baisse de CHF 53'000.-. La baisse enregistrée seulement pour le bâtiment de Sous-l'Eglise à Muraz se monte à CHF 38'000.-, soit une diminution de la consommation de 40%. Cette baisse importante s'explique par la reprogrammation du chauffage. Au Corbier, un montant de CHF 17'500.- a été investi pour analyser et optimiser la gestion énergétique du bâtiment. De plus, un investissement de CHF 28'000.- a été débloqué pour acquérir un stabilisateur de tension. Nous nous réjouissons de connaître les gains en énergie suite à ces divers investissements. Concernant l'UAPE, une reprogrammation de la domotique pour une meilleure gestion de l'énergie a été effectuée pour un montant de CHF 7'200.-. Le Groupe des Verts comme vous pouvez bien imaginer salue toutes ces interventions en faveur d'une diminution de la consommation d'énergie bénéfique autant pour l'environnement que pour le porte-monnaie de la collectivité. Mais on regrette quand même le nombre d'années perdues, mais comme l'adage le dit, mieux vaut tard que jamais. Le Groupe des Verts souhaite savoir par contre, si d'autres reprogrammations ou d'autres investissements permettant de réduire la consommation énergétique des bâtiments publics communaux sont prévus à court ou moyen terme. Et si oui, quels bâtiments pourront en bénéficier ?

Deuxièmement, nous sommes satisfaits qu'une solution ait été enfin trouvée entre les partenaires pour qu'une seule entité de lutte contre le feu soit mise en place lors de l'entrée dans la future caserne.

Troisièmement, nous tenons à souligner le travail effectué par la Municipalité afin de trouver des solutions nettement moins onéreuses qu'un agrandissement de l'UAPE. La libération de deux salles de classe du pavillon du Corbier et quelques travaux

CONSEIL GENERAL

complémentaires à la Grange Villageoise ont ainsi permis d'éviter un agrandissement onéreux. Nous l'en félicitons.

La COGEST de la législature précédente avait proposé de revoir les assurances des bâtiments publics. Suite à cette proposition, la Municipalité a lancé un appel d'offres en 2018. Le résultat est probant, car la facture a diminué de 27%, soit une économie de CHF 21'000.-.

Nous tenons aussi ici à saluer le travail de la commission d'animation et culture qui fait preuve de beaucoup de dynamisme et de diversifications dans ces propositions de manifestations. Un seul petit bémol est par contre à signaler pour notre groupe. Nous reviendrons plus précisément sur ce point lors de l'analyse du détail des comptes.

Un dernier point est à mettre en exergue : la fiscalité des personnes morales. En effet, une diminution de recettes fiscales de CHF 1'600'000.- est à signaler par rapport à 2018. L'explication provient du fait qu'un abattement de CHF 550'000.- a été fait suite à des provisions pour faire face aux conséquences du COVID-19 et que CHF 511'000.- serait dû à l'évolution des taxations définitives des années précédentes. Si l'on additionne ces montants de réserve, enfin ces montants, il reste encore une diminution de CHF 550'000.- inexpliquée. La COGEST a du reste demandé des éclaircissements concernant ces diminutions de plus d'un demi-million. Malheureusement, aucune réponse ne nous a été donnée à ce jour. Nous attendons donc du Conseil Municipal l'explication concernant cette baisse assez significative.

Pour conclure, nous pouvons aujourd'hui, nous réjouir de la bonne situation financière de notre commune, il est vrai. Par contre, il faudra être très attentifs aux défis qui nous attendent. En effet, l'impact financier de la crise du COVID-19 n'est pas chiffrable à ce jour. La réforme fiscale des entreprises déploiera ses effets rétroactivement dès janvier 2020 et entraînera une diminution importante des recettes fiscales des personnes morales. De plus, malheureusement, une péréquation financière, on en a déjà parlé hein, qui représente 46% de notre marge d'autofinancement, diminuera d'un jour à l'autre de façon significative car la révocation de l'exonération de l'impôt sur le bénéfice de Tamoil qui représentait CHF 2'300'000.-, pas encore été pris en compte dans le calcul de cette péréquation. Il faut donc s'attendre dans un avenir proche, à devoir faire face à des recettes bien moindres ainsi qu'à des charges en augmentation dans le secteur social en particulier vu la situation économique très tendue. Appréhender les problèmes et les défis qui nous attendent ces prochains mois, voir peut-être même des années, sera sans aucun doute un travail fastidieux que le Conseil Municipal et le Conseil Général devront mener de concert afin d'éviter un démantèlement de notre service public vital pour nos concitoyens et concitoyennes, concitoyennes et concitoyens. Pardon.

Pour finir, le groupe salue le travail effectué par la COGEST ainsi que son rapport très détaillé. Nous remercions également le Conseil Municipal pour son message, toujours de qualité, ainsi que l'administration communale, toujours prête à apporter des précisions concernant les comptes. Nous acceptons donc, sans retenue, l'entrée en matière concernant les comptes 2019. Merci pour votre attention.

Intervention de Vuille Côte: Merci, je passe la parole à Monsieur Vannay.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vannay Damien: Bonsoir tout le monde. Vannay Damien, chef de groupe UDC. Le groupe UDC félicite en premier lieu la Municipalité pour la bonne tenue du porte-monnaie communale. Nous remercions également la Commission de Gestion pour son travail. À l'heure des comptes 2019, nous pouvons être satisfait de voir des chiffres favorables à tous les niveaux. Une marge d'autofinancement plus haute que budgétisée, une dette nette par habitant qui diminue d'année en année et caetera. Oui, le groupe UDC est satisfait du travail effectué en 2019, même si conscient qu'effectivement tous les investissements n'ont pas pu être réalisés pour X ou Y raison. Par ces quelques mots, nous acceptons, nous acceptons l'entrée en matière.

Intervention de Vuille Côte: Merci! Y-a-t'il d'autres prises de parole ? Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Alors le Groupe PDC se réjouit de l'état des comptes communaux. Il félicite notre exécutif pour ces derniers et remercie la COGEST pour son travail. Donc, le groupe PDC accepte l'entrée en matière des comptes 2019.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Madame Chervaz.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste-Centre Gauche. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Chères et Chers Collègues, pour le Parti Socialiste-Centre Gauche les comptes 2019 sont très similaires à ceux de 2018. Au niveau des satisfactions, on relève que les charges du personnel suivent une progression linéaire, conséquence de l'évolution de notre population. Au niveau des biens et services, ces dépenses se maintiennent à CHF 6'400'000.- depuis plusieurs années. Mention bien au niveau des structures jeunesse, tant la crèche que l'UAPE ont augmenté leurs places d'accueil tout en maîtrisant les coûts nets par place, qui est passé de 56,73% en 2016 à 49,38% en 2019.

Pour ce qui est de la marge d'autofinancement, elle s'élève à 5.18 millions contre 6.3 millions en 2018 mais il faut tenir compte des provisions de 1.5 million dû au COVID-19. Cette marge peut donc être considérée comme satisfaisante.

Comme l'an passé, nous sommes préoccupés par l'évolution des recettes de la péréquation financière qui représente 46%. En effet, celle-ci s'élève désormais à CHF 2'415'000.- et en 2016, nous avions CHF 1'570'000.- de la part du Canton.

Faut-il voir cette péréquation comme un avantage ou comme le reflet d'un développement économique insatisfaisant ? Question en effet, de point de vue: lorsque nous parlons de comptes similaires à ceux de l'exercice précédent, nous devons à nouveau relever d'importants reports dans les investissements. Le rapport de la COGEST est édifiant à ce sujet. Lors des 4 derniers exercices, les investissements effectués ont toujours été inférieurs aux prévisions.

CONSEIL GENERAL

Pour l'avenir proche, les incertitudes liées à la persistance de la pandémie doivent nous inciter à la prudence, mais, pour ce qui est des comptes 2019, le Parti Socialiste-Centre Gauche invite le Conseil Général à entrer en matière et se prononcera pour les comptes tels que présentés. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers Collègues, donc le Groupe PLR, je rejoins les propos de la Commission de Gestion, notamment ses conclusions, la première conclusion concernant les reports des investissements.

Et enfin nous au Groupe PLR, on attend des actes au niveau du Conseil Municipal par rapport à ces investissements qui ont été reportés.

J'avais aussi prévu de parler de la péréquation financière intercommunale et de la rubrique 31 mais je pense que Monsieur Buttet a bien résumé la situation, donc je ne vais pas revenir là-dessus. Par contre, on avait une petite déception au sein du Groupe PLR, je vais l'aborder maintenant plutôt que la parler directement dans les comptes, dans la lecture de détail. C'est cette promotion économique, donc là on était, euh on était un peu tristes au sein du Groupe PLR ou même déçus qu'il n'y a pas grand-chose qui a été fait durant ces 4 ans, pour nous, c'est un sujet important pour notre commune pour les places de travail sur notre commune.

Donc, j'ai lu bien sûr la réponse du Conseil Municipal ou on attend de voir, de faire avec la Commune de Monthey quelque chose en commun aussi avec Chablais Agglo, mais nous, Groupe PLR on trouvait que c'était dommage et puis on on s'était un peu réjoui quand même de voir qu'il y avait cette soirée organisée pour les entreprises, la soirée de samedi passé, euh de la semaine passée, pardon avec notamment la présence de Christophe Darbellay, Chef du département de l'économie et de l'éducation.

Et on a on a vu aussi malheureusement que cette soirée était annulée, donc on trouvait ça un peu dommage, que cette soirée soit annulée. Après, on pourra dire oui, il y avait le manque de participants. Oui il y avait le, il y avait effectivement la crise COVID qui n'arrange pas les choses, c'est clair qu'on doit réunir des personnes. Mais on pensait, que nous Groupe PLR, que ce genre d'événements aurait dû être plutôt les années précédentes plutôt qu'attendre vraiment cette période-là, septembre, pour le faire. Donc pour nous, au Groupe PLR, on pensait à une déception et on trouve qu'elle est là-dessus cette promotion économique, sinon on rejoint évidemment les propos qui ont été tenus par mes préopinants, pas trop par Madame Nathalie Cretton parce qu'au Groupe PLR on est plutôt favorable aux entreprises, donc on s'est réjoui aussi de cette réforme sur les entreprises. Très bien, merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a t-il encore des prises de parole ? Ce n'est pas le cas. Le Conseil Municipal ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Très brièvement, pour revenir sur certains points et sur certaines questions qui ont été posées aussi par les différents groupes, d'abord pour le Groupe des Verts.

Effectivement, donc du côté des personnes morales, vous dites que vous n'avez pas eu de réponses, donc on peut vous les donner.

Donc les chiffres sont connus, je réessaie encore une fois de vous expliquer. Même dans les comptes, c'est à chaque fois des chiffres qui ne sont pas définitifs, parce que ça se base sur des provisions qui sont effectuées sur ce que nous connaissons, des taxations futures. Et puis on reçoit les taxations définitives, 3 à 4 ans plus tard et ça amène des modifications très importantes, en particulier sur les personnes morales, parce que ça dépend vraiment des revenus des entreprises et là on a des variations qui sont très très fortes. Je prends peut-être quelques exemples.

Je ne sais pas, si je prends les dernières années, on a, sur les variations entre ce qui a été provisionné et le résultat définitif, des variations qui vont de CHF 300'000.- à CHF 1'300'000.-. Donc, ce sont des variations qui sont très conséquentes. Il suffit, que par exemple, une taxation comme on a eu en 2017, une taxation exceptionnelle extraordinaire et à ce moment-là, on aura sur les comptes, quelques années plus tard, des revenus extraordinaires qui vont complètement modifier les chiffres. Donc en fait, ces fameux CHF 555'000.- et quelques auxquels vous faites allusion, c'est lié à cette provision. Donc on verra dans les années qui viennent quel sera le résultat définitif et c'est vrai qu'on a à chaque fois 3 à 4 ans de retard sur le résultat définitif du côté des personnes morales qui sont beaucoup plus sensibles aussi aux évolutions de la conjoncture.

Si je prends également sur Tamoil, bah, on a une bonne nouvelle, c'est pour ça que je vous dis que normalement la péréquation de l'année prochaine sera très favorable, c'est que la reprise de Tamoil ne sera pas prise en compte sur la péréquation. Donc cet argument-là tombe. Du coup, on peut envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Du côté du Groupe socialiste, on relève à nouveau les investissements. C'est vrai que j'en ai pas parlé tout à l'heure, vous l'avez lu dans le rapport de la Commission de Gestion du côté du Conseil Municipal, on s'est mis à table avec notre service technique avec l'ensemble des personnes concernées du Conseil et de l'administration pour essayer de développer un outil de planification.

On voit qu'on est trop souvent optimiste sur les grands projets, ils prennent de plus en plus de temps. Il suffit qu'il y ait, je le disais tout à l'heure, différents partenaires qui sont impliqués. J'ai pas parlé des oppositions qui sont très faciles, trop faciles probablement à pouvoir être déposées, d'où le retard qui est pris régulièrement. Et là, c'est vrai qu'on n'est pas suffisamment bons, on a la volonté de développer cet outil de planification, c'est déjà en cours du côté l'administration, cela répond aussi à l'attention du PLR qui veut des actes, c'est un premier acte et il y en aura d'autres. Du côté des structures jeunesse, je me permets quand même, je pense que la mention vous vous êtes trompée Madame Chervaz, elle n'est pas bien, elle est très bien. Y a un immense travail qui a été fait, on a une grande qualité de services, une structure jeunesse qui est reconnue partout dans le Canton du Valais et qui peut améliorer ses prestations, vous l'avez bien relevé, en maîtrisant ses charges, ça je pense que c'est un élément qui est particulier et puis la marge, elle n'est pas satisfaisante, elle est excellente aussi, je pense vu la situation, la

CONSEIL GENERAL

péréquation, j'en ai déjà parlé. Et puis pour terminer au PLR, pour Thomas Birbaum qui devient un habitué des félicitations tacites, merci encore, comme on a maîtrisé les charges du personnel et des biens et services. La promotion économique, vous avez raison, on est en train d'élaborer notre bilan de législature comme on le fait à la fin de chaque législature depuis maintenant 8 ans. La promotion économique, c'est un élément sur lequel on doit retravailler aussi durant les prochains 4 ans. On a maintenant voulu développer cette promotion économique avec la ville de Monthey. Malheureusement, cela n'a pas donné les résultats que nous attendions. Donc là on sait qu'on doit remettre l'ouvrage sur le métier, peut-être en étendant cette collaboration à d'autres communes aussi, vous avez parlé de Chablais Agglo, peut-être même voir de manière plus large. On a des synergies qui peuvent être forte avec la ville d'Aigle dans tous les cas, peut-être la commune d'Ollon, la ville de Monthey, cela paraît assez évident, mais je pense que c'est un point faible. Et puis, par contre, quand vous dites « on pourra dire » pour la séance de la semaine dernière, j'ai eu plusieurs entrepreneurs au téléphone aujourd'hui même pour parler de cette séance qui a été malheureusement annulée la semaine passée, ces entrepreneurs étaient très, très fâchés. Mais pas très fâchés contre la commune, très fâchés contre les autres entrepreneurs en disant mais pour une fois que la commune fait quelque chose, alors on a l'habitude, les entrepreneurs, on sait qu'ils ont souvent beaucoup de réclamations et malheureusement la fois où on les invite, ils répondent pas présents. Alors, vous avez raison peut-être qu'ils ont trouvés cette excuse du Corona, peut-être qu'ils avaient d'autres choses à faire. Mais le problème, c'est que nous n'avons pas eu assez de participants pour pouvoir organiser cette soirée. Donc ce n'est pas « on pourra dire » et la raison pour laquelle nous avons annulé, c'est ce manque de participation. Donc là, c'est une réalité.

J'espère qu'à la prochaine occasion, nous avons la volonté de réorganiser une rencontre avec les entrepreneurs avant la fin d'année, pour rester à leur écoute. Pour prendre en compte leurs soucis, on sera peut-être plus détendus, on sera au mois de décembre, fin novembre-début décembre probablement, on n'a pas fixé encore la date mais on a déjà décidé de reporter cette rencontre. Et puis, on espère qu'à cette rencontre-là, on aura suffisamment d'entrepreneurs qui répondent présent, pour qu'ils puissent nous faire part à nous et au canton de leurs préoccupations et de ce qu'ils attendent de nous.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Oui, Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour Les Verts. Concernant les CHF 550'000.-. Donc c'était la Commission de Gestion qui avait demandé des explications. Le Conseil Municipal nous avait dit « on vous donnera des réponses ». Donc ce n'est pas qu'on avait pas compris ou quoi que ce soit, c'est qu'on nous a dit qu'on nous donnerait des réponses, on les reçoit ce soir, mieux vaut tard que jamais. Comme je l'avais déjà dit avant pour autre chose. Ensuite, on avait une autre question. On avait demandé s'il y avait effectivement d'autres investissements ou d'autres reprogrammations dans des bâtiments publics qui pourraient venir dans un avenir proche, pour pouvoir essayer de diminuer un peu notre consommation énergétique. Merci.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côte: Merci. Alors, avant de passer la parole au Conseil municipal pour répondre, est-ce qu'il y a encore des réactions ? D'autres interventions du plénum ? Ce n'est pas le cas, alors je passe la parole à Monsieur Buttet.

Intervention de Buttet Yannick: Oui alors évidemment, il y aura d'autres investissements dans le domaine de l'énergie, ils sont d'ores et déjà planifiés mais je crois qu'on parle du budget en décembre et pas aujourd'hui donc l'idée, c'est de parler des objets qui sont prévus l'année prochaine au moment du budget et pas au moment des comptes de l'année dernière.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Y a-t-il encore des prises de parole dans ce débat d'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un combat l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Donc l'entrée en matière est tacitement acceptée. J'ouvre donc désormais la discussion de détail. Pour être le plus efficace, je passerai les comptes par rubriques générales. Si vous avez des questions, je vous prie d'être attentifs et d'annoncer le numéro du compte concerné et la page. Avez-vous des questions ou des remarques concernant le message du Conseil municipal, pages 3 à 12 ? Aperçu des principaux éléments du compte annuel, pages 13 à 23 ? Amortissements, crédit d'engagement et crédits complémentaires, pages 25 à 29 ? Compte de fonctionnement : 0 Administration générale, pages 32 à 36 ? 1. Sécurité publique, pages 37 à 45 ? Oui, Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le Groupe PLR. A la page 33, la rubrique 021.352.21 donc en fait c'est tout en bas de la page 33. Contribution aux fonds culturels. Petite question en fait, comment fonctionne ce fond ? Et pourquoi il n'y a pas eu de dépenses en 2019 ? Je n'ai pas vu de réponse à ce sujet-là dans le rapport de la Cogest, peut-être j'ai mal vu, mais si quelqu'un pouvait me répondre. Merci.

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers. Monsieur le Président. Monsieur le Conseiller général. Ce n'est pas dans le rapport de la Cogest que vous devez chercher la réponse mais dans un de vos PV d'une séance précédente vu que l'on m'avait déjà posé cette question. Ce fonds culturel, en fait, c'était une volonté du district de créer un fonds à disposition de la culture. On l'avait mis au budget, on avait été probablement trop rapides parce que finalement, il ne s'est jamais créé au niveau régional.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Donc là, on était de nouveau sur le compte 0. Y a-t-il d'autres questions sur le compte 0. Administration générale ? 1. Sécurité publique, pages 37 à 45 ? 2. Enseignement et formation, pages 46 à 52 ? 3. Culture, loisirs et culte, pages 53 à 63 ? Oui, Monsieur Morisod.

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod pour Les Verts. Donc à la rubrique 309.317.00 à la page 56. Donc manifestations et réceptions.

Le Groupe des Verts est évidemment favorable à encourager les activités culturelles. Mais nous voulons quand même revenir sur la tenue d'un événement en particulier,

CONSEIL GENERAL

comme l'a mentionné avant Nathalie Cretton. Pour une commune qui aspire au label Cité de l'énergie Gold et qui se veut pionnière et même modèle en matière de mobilité douce, il nous semble peu pertinent, voire peu cohérent de soutenir l'organisation d'un Drive-in. Et la crise du Coronavirus ne justifie pas que cet événement était organisé cette année puisque ce fut déjà le cas l'année précédente. Nous encourageons donc la Municipalité à soutenir l'organisation d'autres événements que des Drive-in. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Le Conseil municipal ? D'autres questions sur le point 3. Culture, loisirs et culte ? Oui, Madame Piazza.

Intervention de Piazza Vanessa: Vanessa Piazza pour le Groupe des Verts. Page 58, au point 330.30 Charges de personnel. En ce qui concerne les parcs publics et chemins pédestres, heu, il y a une diminution significative des charges de personnel. Il a été répondu à la Cogest qu'il s'agit d'une diminution, donc dans l'annexe 1, qu'il s'agit d'une diminution des heures travaillées par les travaux publics concernant les parcs et chemins pédestres selon le décompte des heures fournies par le service technique. On passe donc de 898 heures en 2018 à 530 heures en 2019. Nous aurions aimé avoir des explications plus détaillées. Si cette diminution est due au fait de ne plus recourir aux produits phytosanitaires par exemple, ou si les jardins végétalisés ont été remplacés par des jardins minéraux.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers. Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale. Alors, c'est un mixte de tout. Il faut savoir et je le répète, vous ne pourrez plus être aussi attentifs à ces charges de personnel dans les années qui viennent. On a décidé du côté de la Municipalité de ne plus changer chaque année ces décomptes d'heures parce qu'au final finalement, ces décomptes horaires ils sont répartis sur tous les comptes mais la charge financière globale, c'est la même parce qu'en fait on n'a pas diminué le nombre d'employés, on a un nombre d'employés qui est connu au niveau des travaux publics et puis ensuite, on répartit leurs heures dans leurs différentes tâches. Alors il y a aussi certaines imprécisions, ce n'est pas évident, vous imaginez bien quelqu'un qui va tondre une pelouse ensuite qui va vider des poubelles et ainsi de suite, c'est compliqué de noter ces heures. On a décidé de le faire maintenant chaque 3 ans, on verra si ça fonctionne, s'il faut allonger ou raccourcir cette période. Donc ça, c'est aussi un élément important parce que là on perd du temps, finalement de la force de travail pour noter des heures pour savoir exactement et faire une comptabilité analytique alors qu'à la fin de l'année, on sait qu'on ne va pas diminuer la charge de personnel, donc on ne va rien gagner à faire cette répartition.

Mais on ne peut pas dire que ce soit lié à la non-utilisation de produits phytosanitaires parce que malheureusement et on pense que c'est une bonne chose, on est tout à fait favorable, vous aviez eu l'occasion de voir la jolie vidéo que Jean-Luc Planchamp vous

CONSEIL GENERAL

avait montré de notre pauvre employé qui était en train de tuer une plante à côté de la maison du village avec son eau chaude, ça demande aussi plus de temps.

Typiquement, dans ce cas-là, il y a d'autres éléments. Vous avez vu qu'on a laissé aussi des prairies par endroits plutôt qu'une herbe qui est tondu à ras. Ça à l'inverse, ça nous fait gagner du temps, en tout cas par moments. Donc là, je pense que l'un dans l'autre, ça s'équilibre. Donc on ne peut pas tirer une cause à effet de la non-utilisation des produits phytosanitaires ou de la non-végétalisation de certains emplacements. On essaie d'optimiser à chaque fois, de garder de la verdure, de garder de la verdure qui correspond aux attentes de la population aujourd'hui, par endroits aussi où ça fait moins de sens de mettre des éléments minéraux. C'est vrai qu'il y a des endroits où on a supprimé de la pelouse pour y mettre des éléments minéraux. Vous avez peut-être vu aussi dans les aménagements floraux, il y a aussi des minéraux, mais qui donnent aussi un aspect esthétique très intéressant. Donc il n'y a pas de volonté du Conseil de tout goudronner, de mettre des cailloux partout ou au contraire de mettre que du vert partout mais de trouver un bon équilibre. On ne peut pas arriver à cette conclusion, en fait, c'est simplement la répartition des heures.

Intervention de Vuille Côte: Merci. D'autres questions sur le point 3. Culture, loisirs et culte ? Ce n'est pas le cas. 4. Santé, pages 64 et 65 ? 5. Prévoyance sociale pages 66 à 71 ? 6. Trafic pages 72 à 75 ? 7. Protection et aménagement de l'environnement, pages 76 à 85 ? 8. Economie publique, pages 86 à 89 ? Oui, Madame Fauquet.

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour Les Verts. Tout d'abord, bonsoir, ça fait bizarre de vous revoir quand même, ça faisait un petit moment quand même, je tenais à vous le dire. Du coup, moi ce serait pour le point 870.434.10 Taxes site de la Croire.

En fait, nous on se pose simplement la question : à quoi sert ce montant encaissé ? Et puis, on a aussi la question de : quel nom sera utilisé à la place de « taxes » ? Voilà. Merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Oui, volontiers. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez déjà répondu à votre première question vous-même, vu que vous proposez de changer le nom de « taxe », parce que vous avez raison, elle n'est pas affectée. Donc elle rentre dans notre budget ordinaire, vous l'avez vu. Ce n'est pas vraiment une taxe, parce que souvent une taxe, on dit qu'elle doit être affectée à une tâche particulière, ce n'est pas le cas.

En fait pour rappel, ce montant là, c'est le montant que les entreprises payent pour entreposer des matériaux à la carrière de la Croire, que des entreprises qui ont des chantiers dans la commune parce qu'on ne veut pas générer trop de trafic dans le village de Collombey.

Et puis, c'est vrai que l'année dernière on a eu passablement de dépôts, vous l'avez vu, vu qu'on a même dépassé le budget, on n'attend pas forcément un montant aussi

CONSEIL GENERAL

conséquent sur l'année prochaine. Pour déjà vous donner quelques informations. Donc, on va changer le nom, on va mettre « participation » ou en tout cas un terme qui ne fasse pas référence à une affectation de cet argent. L'objectif c'est que cet argent continue à rentrer dans la caisse générale de la commune.

Intervention de Vuille Côte: Merci. D'autres questions pour le point 8 ? 9. Finances et impôts, pages 90 à 94 ? Oui, Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. Bonsoir à toutes et à tous. J'ai une question qui concerne l'impôt sur les successions et les donations, c'est le numéro 900.405.00. Il y avait un montant de CHF 90'000.- qui était inscrit au budget pour l'année 2019, et puis finalement, dans les comptes, il y a seulement CHF 837.25. Alors, je voulais savoir s'il y avait une explication à donner à l'écart de presque 100% ?

Intervention de Vuille Côte: Merci. Je passe la parole à Monsieur Buttet.

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers. Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale. Là, c'est très aléatoire. On parlait des personnes morales. Les successions et les donations, c'est encore plus aléatoire. Pour le budget de l'année dernière, on s'était basé sur les comptes de l'année précédente, qui étaient aux alentours de CHF 89'000.- ou CHF 88'000.-.

Puis, il y a des comptes dans lesquels on essaie de faire des moyennes, il y a d'autres dans lesquels on reprend, et puis là alors probablement qu'on aurait dû faire différemment, mais on a repris le montant de l'année précédente et puis on a vu que l'année passée, eh bien on n'a pas eu la chance de pouvoir bénéficier de l'impôt sur les successions et les donations.

Intervention de Vuille Côte: Merci. D'autres questions pour le point 9 ? Ce n'est pas le cas. Résumé des rubriques, pages 95 à 98 ? Avez-vous d'autres questions sur le compte de fonctionnement ? Nous passons donc au compte d'investissements : 0. Administration générale, page 100 ? 1. Sécurité publique, page 100 ? 2. Enseignement et formation, page 101 ? 3. Culture, loisirs et culte, page 102 ? 4. Santé, page 103 ? 5. Prévoyance sociale, page 103 ? 6. Trafic, pages 104 et 105 ? 7. Protection et aménagement de l'environnement, pages 106 à 108 ? Résumé des rubriques, pages 109 à 111 ? D'autres questions sur le compte d'investissements ? Bilan au 31.12.2018, pages 114 à 116 ? Rapport de l'organe de révision, pages 117 et 118 ? Annexes et divers, pages 119 et suivantes ? Nous avons passé les comptes en détail. Je laisse maintenant la parole à l'assemblée pour le débat final sur l'ensemble des comptes. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever.

CONSEIL GENERAL

Les conseillers généraux qui approuvent les comptes 2019 tels que présentés, sont priés de se manifester par main levée. Merci. Ceux qui les refusent ? Des abstentions ? Les comptes 2019 sont donc acceptés à l'unanimité. Merci aux scrutateurs.

7. Décision sur crédit d'engagement : Extension et assainissement de la piscine de Monthey

Intervention de Vuille Côme: Nous passons au point 6. Décision sur crédit d'engagement, extension et assainissement de la piscine de Monthey. Comme vous l'avez lu dans le message du Conseil municipal, cet objet n'est pas matériellement de la compétence du Conseil général puisque le montant de la nouvelle dépense non-obligatoire proposée n'atteint pas le seuil supérieur de 5% des recettes brutes du dernier exercice, selon l'article 17 de la loi sur les communes, auquel renvoie également l'article de notre règlement communal d'organisation.

Cependant, le Conseil municipal souhaite soumettre cet objet au préavis du Conseil général et a déjà indiqué se ranger à sa décision. En tant que Président du Conseil général, je tiens ici à saluer la démarche du Conseil municipal, qui souligne la bonne collaboration entre nos deux Conseils. Cela étant dit, je passe la parole au Conseil municipal pour la présentation de cet objet.

Intervention de Buttet Yannick: Oui, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je pense que les choses sont également relativement claires, vous avez pu bénéficier du message du Conseil municipal, du rapport également de la Commission de Gestion. La volonté dans ce domaine, c'est d'assurer une collaboration régionale.

On a beaucoup parlé collaboration régionale, d'infrastructures qui bénéficient pas seulement aux habitantes et habitants d'une seule commune, mais d'une région. Pour éviter des doublons, pour optimiser les investissements, parce qu'on sait qu'une piscine, on pourrait parler d'une patinoire, c'est peut-être un mauvais exemple dans la région, mais une piscine, une patinoire, des infrastructures de ce type-là, sont des infrastructures qui coûtent relativement cher, même très cher pour une collectivité locale et qui bénéficient par contre, à l'ensemble d'une population régionale. C'est le cas de la piscine de Monthey dans laquelle je pense que nous sommes toutes et tous allés peut-être déjà depuis de nombreuses années, vu qu'elle est au service des habitants de la région depuis maintenant très longtemps et puis qu'il s'agissait maintenant de la rénover.

Donc, lorsque les représentants de l'association de la piscine que je salue ce soir, également dans le public, nous ont contactés pour demander si la commune de Collombey-Muraz était ouverte à une participation financière. Eh bien, le Conseil municipal a répondu favorablement, rapidement, en considérant une responsabilité régionale. Depuis de nombreuses années, vous savez qu'on a à cœur de soigner cette collaboration, de faire en sorte que les communes soient complémentaires et pas concurrentes et puis de chercher une certaine logique aussi. On sait qu'il y a des avantages à être une ville, il y a des inconvénients, mais dans ce contexte-là, nous avons

CONSEIL GENERAL

considéré du côté du Conseil municipal, que nous nous devons et que nous avons les moyens financiers également de le faire, de faire ce geste financier d'un million.

Evidemment, il y a aussi une contrepartie, il y a des contreparties qui seront garanties pour les habitantes et habitants de Collombey-Muraz. On a d'ores et déjà évoqué la question des écoles qui pourraient profiter de ces infrastructures. Donc, c'est un plus indéniable pour les écolières et écoliers notre commune et puis il y a encore des contreparties qui seront à négocier avec l'association de la piscine qui jusqu'à aujourd'hui a toujours été très favorable, très ouverte et vraiment dans un esprit de collaboration. Le Conseil municipal vous encourage à soutenir ce million et votre Président l'a dit, on aurait pu décider tout seul de verser ce million, c'était totalement dans la compétence de l'exécutif. Mais comme c'est une première, c'est un montant considérable, nous voulions que vous puissiez vous exprimer, que vous puissiez nous donner votre avis, vous qui êtes les représentants de la population de notre commune, de nous faire ressentir le pouls de la population, est-ce que c'est une dynamique que nous pouvons aussi encourager à l'avenir ? Est-ce que ces collaborations, vous les considérez d'une manière positive ? Evidemment en donnant-donnant, en gagnant quelque chose, en donnant quelque chose. Pour nous, c'est très important d'avoir votre avis. Et si on a un avis favorable de votre part et seulement dans ce cas-là, vous l'avez relevé, Monsieur le Président, nous procéderons à ce soutien.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je passe maintenant la parole au rapporteur de la Cogest, Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapporteur de la Commission de Gestion. Là aussi, vous avez reçu le rapport donc je vais vous en lire des extraits, en commençant par le point 2 : Mandat.

La Cogest a reçu le mandat d'étudier l'octroi d'un crédit d'engagement d'un million de francs comme participation à la transformation et à l'assainissement de la piscine de Monthey et de donner mandat au Conseil municipal de négocier cet engagement dans le cadre d'une convention à conclure avec l'association de la piscine afin d'obtenir des contreparties proportionnées aux montants consentis. Comme relevé dans le rapport du Conseil municipal, le Conseil général n'est pas tenu formellement de se prononcer sur ce crédit car il n'atteint pas la limite fixée à l'article 17 alinéa 1, lettre c de la loi sur les communes. Toutefois, le Conseil municipal estime pertinent que le législatif se prononce dans le contexte particulier d'une infrastructure régionale qui bénéficie largement de la population de notre commune.

Je passe ensuite sur les remarques générales pour aller directement concernant les coûts. Les coûts devisés de ces travaux transmis par la commune de Monthey sont les suivants, et je vous parle du total : Transformation, piscine de Monthey TTC : CHF 14'971'974.70. Ce montant sera financé par un emprunt auprès d'un établissement bancaire pour 10 millions, un crédit NPR Nouvelle Politique Régionale pour 3 millions, un organisme divers pour 2 millions. Total : 15 millions. Après consultation des services de l'État du Valais, il s'avère que le crédit NPR s'élève à CHF 3'500'000.- et non à 3 millions comme indiqué dans le message du Conseil municipal. Selon le Conseil municipal, cette

CONSEIL GENERAL

évolution ne change pas la volonté de notre commune de participer à hauteur d'un million à la transformation de la piscine de Monthey.

La piscine découverte de Monthey et gérée par l'Association de la piscine de Monthey, APM, sous la surveillance de la commune de Monthey, qui supporte notamment son déficit de fonctionnement environ CHF 400'000.- annuel. Avec les transformations et l'assainissement envisagés, ses frais de fonctionnement devraient atteindre CHF 1'155'000.- annuel. Le Conseil général de Monthey a validé lors de sa séance du 11 mars 2019, le cautionnement à hauteur de 10 millions de l'emprunt que l'APM sollicitera auprès d'un établissement bancaire.

Rapport de la Cogest

Message de la Cogest, point 5. La Cogest relève que nous ne nous prononçons pas sur la qualité ou l'importance des travaux prévus. En effet, le Conseil général de Monthey a accepté le cautionnement demandé par 28 voix pour, 25 contre, 2 abstentions. Ce résultat serré est à mettre sur le compte de la politique interne de la commune de Monthey. En effet, tant la Cogest de Monthey que plusieurs groupes politiques, ont critiqué le manque de vision globale de la Municipalité sur le développement des infrastructures sportives, notamment au niveau des deux piscines couvertes et découvertes. Aucun groupe, ni conseillers généraux, n'ont remis en cause la qualité et l'importance des travaux. La Cogest de Monthey trouve le dossier technique abouti et l'ensemble des aménagements séduisant. Les travaux seront soumis aux marchés publics et à un comité de pilotage mixte comprenant l'APM et la commune de Monthey assurera le suivi du chantier. Depuis toujours, la piscine découverte de Monthey a été fréquentée par de nombreux habitants de notre commune. Comme nous ne possédons pas d'infrastructures de ce type, il nous paraît logique que notre commune participe financièrement à ces travaux. Malgré les incertitudes liées à la crise que nous vivons, la situation financière de notre commune nous permet d'octroyer ce soutien pour la transformation et l'assainissement de la piscine de Monthey. Recommandation de la Cogest point 6. En conséquence, la Cogest recommande avec 6 voix et une abstention, d'accepter : 1. D'octroyer un crédit d'engagement d'un montant d'un million destiné à la transformation et à l'assainissement de la piscine découverte de Monthey ;

2. De donner mandat au Conseil municipal de négocier cet engagement dans le cadre d'une convention, à conclure avec l'Association de la piscine afin d'obtenir des contreparties proportionnées aux montants consentis.

Vote final point 7 : Cela étant, les membres de la Cogest décident d'adopter le présent rapport à l'unanimité. Conclusion et remerciements point 8 : la Cogest remercie le Conseil municipal et l'administration communale pour leur collaboration.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur le rapporteur. Nous passons maintenant à l'entrée en matière. Je passe la parole à l'assemblée. Madame Cretton.

CONSEIL GENERAL

Entrée en matière

Intervention de Cretton Nathalie: Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Chères et Chers collègues. Le groupe des Verts a pris connaissance du message du Conseil municipal concernant le crédit d'engagement pour participation à la transformation et à l'assainissement de la piscine de Monthey ainsi que du rapport détaillé de la Cogest. Et on les en remercie. En préambule, il est à relever : que notre Conseil municipal possède donc toute la latitude pour octroyer un crédit d'engagement d'un million comme participation à la transformation et à l'assainissement de la piscine de Monthey. En effet, comme il a été mentionné, l'article 17 alinéa 1 let. c de la Loi sur les communes stipule que si le montant proposé est inférieur à 5% des recettes brutes le Conseil municipal peut accorder ce crédit d'engagement sans l'assentiment du Conseil général. Mais notre Municipalité en a décidé autrement et souhaite associer le Conseil général dans cette démarche de subventionnement.

Deuxièmement, que notre Conseil municipal devra négocier une convention avec l'association de la piscine de Monthey en vue d'obtenir des contreparties proportionnées au montant d'un million offert gracieusement par notre commune de Collombey-Muraz.

Pour revenir sur le projet à proprement dit, il est à noter que la piscine date de 1968. Divers travaux de démolition, de rénovation et d'assainissement doivent impérativement être effectués et cela le plus rapidement possible. Le coût total de ces réfections se monte à 15 millions.

Mais il est vrai que le Conseil général ici, on doit se prononcer que sur l'acceptation ou non de ce subventionnement d'un million. Par contre le groupe des Verts tient quand même à vous faire part de quelques remarques. Il est mentionné dans le projet de Jenzer Partner AG que certains assainissements consistent : à mettre aux normes des installations de filtration ainsi que le système de désinfection ; à séparer les eaux usées des eaux pluviales ; à aménager une nouvelle canalisation pour les eaux usées car l'ancienne canalisation n'assurait pas l'étanchéité des conduites ; à traiter au chlore chaque bassin séparément et selon les normes en vigueur ; à assurer une démolition spéciale pour le matériel contaminé. Comment se fait-il que la piscine de Monthey ait pu continuer à être exploitée sachant que les normes en vigueur n'étaient pas respectées ? Ces rénovations et assainissements si tardifs, laissent comme vous pouvez l'imaginer, le groupe des Verts quelque peu songeur.

Dernier point que nous souhaitons relever : le plan financier de la Municipalité de Monthey qui a été soumis au Conseil général, n'a pas été réactualisé. La Cogest pourtant suite à plusieurs investigations avait fait mention au Conseil municipal de Collombey-Muraz d'une erreur concernant le montant du crédit NPR. En effet, celui-ci s'élève à 3,5 millions et non à 3 millions comme mentionné dans le message de la Municipalité. De ce fait, les autres montants du plan financier auraient dû être corrigés. A nos yeux, il aurait été plus que souhaitable que le Conseil général puisse bénéficier d'un document actualisé. Malheureusement, il n'en est le cas.

CONSEIL GENERAL

Malgré bien sûr cette remarque, notre groupe est entièrement favorable à subventionner à hauteur d'un million le projet visant à rénover et à assainir la piscine de Monthey. Ce projet permettra enfin de respecter les normes en vigueur et ainsi de préserver notre environnement et d'offrir un site régional plus adapté aux besoins de la population. Notre groupe des Verts vous encourage donc à soutenir ce crédit d'engagement d'un million. Merci de votre écoute.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Monsieur Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Mesdames, Messieurs, bonsoir. Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Le groupe UDC Collombey-Muraz tient tout d'abord à remercier le Conseil communal de solliciter le plénum ce soir concernant ce crédit d'engagement, puisqu'il a été rappelé que le montant est effectivement inférieur aux 5% des recettes brutes du dernier exercice.

Pour le groupe UDC, il n'est pas forcément logique de contribuer à l'investissement d'une infrastructure qui n'est pas sur son territoire. C'est vrai tout de même qu'il est quasiment certain que nous tous dans cette salle ou presque avons un jour profité de la piscine découverte de Monthey. Comme il est certain également que la ville de Monthey profite de sa notoriété de capitale du Chablais pour attirer sur son territoire bon nombre d'entrepreneurs domiciliés pourtant dans les communes limitrophes.

Par là, il faut donc comprendre et surtout ne pas oublier que notre commune perd certainement des ressources financières importantes. Si l'on imagine, par exemple, que des avocats et notaires préfèrent s'installer en ville plutôt que de rester dans nos villages. Comme annoncé en préambule, l'UDC Collombey-Muraz est conscient de l'importance de cette piscine municipale pour l'ensemble du territoire régional et votera donc en faveur de ce crédit d'engagement. Nous tenons fermement à ce que le Conseil communal négocie un accord qui favorisera l'utilisation de cette structure à la population de notre commune, comme annoncé dans le rapport, au vu du montant important octroyé. Il est clair que notre commune ne doit en aucun cas participer aux coûts de fonctionnement et de rénovation futurs. Nous acceptons donc non seulement d'entrer en matière, mais également ce crédit d'engagement. Merci pour votre attention.

Intervention du Vuille Côme: Merci. D'autres prises de parole ? Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Mesdames et Messieurs. La grande majorité du groupe PDC est pour ce crédit d'engagement. Il est bien clair que cet accord de crédit est lié aux conditions préférentielles que notre exécutif devra mettre en place avec la ville de Monthey et l'Association de la piscine qui assume la gestion de cette dernière. Les seules réticences qu'ont eues certains de nos membres concernent justement ces conditions préférentielles. Nous faisons confiance à notre exécutif pour dialoguer sereinement avec nos voisins. De plus, ce crédit unique est à mettre en perspective sur la durée : 40 à 50 ans. Ce qui fait une charge annuelle entre 20 et CHF 25'000.-. Mais surtout, alors que nos collaborations avec Monthey sont assez régulières et fructueuses, nous pensons que

CONSEIL GENERAL

notre participation à une réalisation régionale de cette envergure est normale. On parle quand même d'un investissement de 15 millions.

Sachant que nos écoles, nos familles et de nombreux citoyens de notre commune profitent régulièrement de cette infrastructure que nous n'aurions les moyens ni de payer, ni d'entretenir sur notre propre territoire, cela fait sens d'y contribuer. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. S'il-vous-plait, je vous rappelle juste de garder une certaine distance avec le micro quand vous parlez, pour l'orateur suivant. D'autres prises de parole sur l'entrée en matière ? Madame Chervaz.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste-Centre Gauche, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues. Le Parti Socialiste-Centre gauche s'est penché avec attention sur l'octroi du crédit d'engagement d'un million de francs comme participation à la transformation et à l'assainissement de la piscine de Monthey.

En préambule, nous apprécions la volonté du Conseil municipal d'associer le Conseil général à l'acceptation de ce dossier. La Cogest de Monthey n'a pas remis en cause la nécessité des travaux et a accepté le cautionnement demandé. Les travaux demandés sont certes importants mais sont des améliorations indispensables telle que la réfection des bassins et la mise aux normes des systèmes de filtration, de désinfection des installations électriques. Nous relevons aussi des améliorations au niveau de la sécurité avec l'accès aux personnes à mobilité réduite ou la construction d'une nouvelle pataugeoire ombragée. Notre commune ne possède pas d'infrastructure semblable et nombre de citoyens fréquentent la piscine de Monthey. Il est donc normal que nous participions à l'amélioration de ce lieu, point essentiel pour la région. Nous demandons donc à vous tous de soutenir ce projet. Merci beaucoup pour votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il encore...? Oui, Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc le groupe PLR, tout d'abord est favorable à l'entrée en matière. Ensuite le groupe PLR a quelques questions à adresser à la Municipalité. La première, c'est : est-ce qu'il y a d'autres communes intéressées au-delà de la commune de Monthey et de Collombey-Muraz ?

Si c'est le cas, est-ce que ces communes ont été approchées pour contribuer au financement de la rénovation de cette piscine ?

Et enfin, si elles ont été approchées, si elles ont accepté de mettre une certaine somme d'argent, est-ce que cela aura un impact sur le crédit qui est voté et puis la dépense qui sera effective de la part de la commune de Collombey-Muraz ?

Ensuite une deuxième question : ces contreparties, est-ce qu'il y a déjà des idées de contrepartie pour les habitants de Collombey-Muraz, pour les enfants, pour les écoles, ce genre de choses ?

CONSEIL GENERAL

Finalement, le groupe PLR partage la vision qui a été exprimée par la majorité des intervenants ce soir, qui est d'aller dans le sens d'un plus grand régionalisme, de mutualiser les infrastructures, pour qu'on ait surtout un pôle, un pôle de qualité, un pôle qui soit favorable pour les familles et habitants de cette région.

Et enfin, ma dernière question, c'est une question purement locale : si on finance la construction de cette rénovation de la piscine de Monthey, quel avenir y aura-t-il pour la piscine de Collombey-Muraz, est-ce que le Conseil municipal en a réfléchi ou est-ce que le Conseil municipal pense mener une réflexion à la prochaine législature ? Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il encore des prises de parole dans le plénum ? Ce n'est pas le cas, je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Très volontiers. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Donc très brièvement à nouveau, le groupe des Verts : pourquoi la piscine de Monthey n'est pas aux normes, je pense qu'il faudrait poser la question plutôt aux Montheyens. Mais vous savez que dans le temps en fait, les infrastructures elles vieillissent et puis il y a chaque fois des remises à niveau qu'on doit faire, je pense qu'on a suffisamment à faire chez nous avec les investissements qu'on a consentis dans les dernières années, sans vraiment s'occuper de ce qui se passe chez les voisins. Donc là, je peux que vous renvoyer chez notre ville voisine. Le plan financier qui n'a pas été réactualisé, on l'a dit et peut-être que j'y répondrai lorsqu'on répondra à la question du PLR, le plan financier n'a pas été réactualisé chez nous, en fait, ce sont les infos que nous avons reçues. Mais c'est vrai que nous ne sommes pas allés rechercher les dernières informations pour changer à chaque fois le plan financier, à chaque fois que certaines communes, par exemple, ont accepté de participer. Parce que la volonté de la commune de Collombey-Muraz, ce n'était pas de participer avec un pourcentage des coûts d'investissements, mais c'était la volonté de poser 1 million sur la table quelle que soit au final la modification qui peut y avoir de CHF 500'000.-, 1 million ou 2 millions sur le projet définitif. Vous savez mieux que moi qu'en général les projets terminent rarement avec des chiffres plus favorables que ce qui était planifié, donc probablement que ce million sera bien investi.

Du côté, l'UDC, on peut vous rassurer, y a aucune volonté de participer aux coûts de fonctionnement, ni aux coûts de rénovations futurs, à moins que celles et ceux qui seront à notre place, dans quelques décennies, ne décident différemment. Et les négociations sur les contreparties, et je fais lien ainsi avec la question du PLR, j'ai évoqué tout à l'heure déjà certaines contreparties qui ont été mises sur la table, notamment pour les écoles. On peut penser aussi aux structures jeunesse qui pourraient profiter de ces infrastructures, la volonté que nous avons actuellement du côté du Conseil, mais on doit encore effectuer cette négociation, c'est de privilégier la jeunesse et de motiver les jeunes à utiliser ces infrastructures. Donc oui il y a déjà des pistes qui vont plutôt dans ce sens, de la jeunesse.

Pour les autres communes, oui il y a d'autres communes qui ont suivi la position de notre exécutif. Je pense qu'on a pu ouvrir la voie, il y a des demandes qui avaient été faites à plusieurs communes alentours et d'ores et déjà, à moins que je me trompe, la commune

CONSEIL GENERAL

de Troistorrents a accepté également de mettre un montant considérable, la commune de Massongex, je ne sais pas si la décision est tombée mais il y avait une volonté en tout cas d'aller aussi dans ce sens-là. Par contre, cela n'a pas d'impact comme je viens de répondre au groupe des Verts sur la volonté du Conseil municipal de mettre ce million, d'investir ce million dans cette infrastructure régionale.

Pour la piscine de Collombey-Muraz en fait, son utilisation n'a rien à voir avec la piscine extérieure de Monthey. Donc il n'y a aucun lien entre le fait d'avoir la piscine extérieure de Monthey à disposition pour nos écoles et le fait d'avoir une piscine scolaire ici à Collombey-Muraz. Cette discussion a déjà eu lieu il y a environ 12 ans de tête. Est-ce qu'il fallait faire une piscine extérieure ? Est-ce qu'il fallait faire un bassin plus grand ? Ainsi de suite... Une piscine, ce sont des charges considérables. La volonté à l'heure actuelle du Conseil municipal, c'est de maintenir une piscine, finalement d'apprentissage.

L'idée, c'est d'avoir une piscine pour nos écoles pour que les enfants puissent apprendre à nager, puissent aussi améliorer leurs compétences dans ce domaine-là. On n'a pas la volonté d'en faire une piscine de waterpolo.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il encore des prises de parole dans le débat d'entrée en matière ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que quelqu'un combat l'entrée en matière ?

Ce n'est pas le cas. Elle est donc tacitement acceptée. Nous passons à la discussion de détail.

Discussion de détail

Comme vous avez vu, la proposition comporte 2 points, donc j'ouvre la discussion formellement sur le premier point à savoir : l'octroi du crédit d'engagement du montant d'un million. Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer sur cette première partie ? Ce n'est pas le cas, je passe à la deuxième partie de la proposition à savoir : le mandat donné au Conseil municipal de négocier cet engagement dans le cadre d'une convention à conclure avec l'Association de la piscine afin d'obtenir des contreparties proportionnées au montant consenti. Quelqu'un veut-il s'exprimer sur ce point ? Ce n'est pas le cas non plus. J'ouvre donc maintenant le débat final, y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc suite aux réponses qui ont été données par le Conseil municipal, le groupe PLR soutiendra le crédit proposé.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres prises de parole dans le débat final ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote. Et je prie les scrutateurs de se lever.

CONSEIL GENERAL

Vote final

Intervention de Vuille Côme: Les conseillers généraux qui acceptent la proposition du Conseil municipal, telle que formulée dans le message sont priés de lever la main. Merci. Ceux qui la refusent ? Merci. Des abstentions ? La proposition du Conseil municipal relative à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la participation, la transformation et à l'assainissement de la piscine de Monthey est acceptée par 40 oui, 0 non et 2 abstentions.

8. Réponses du Conseil municipal aux postulats

Vous avez tous reçu, donc nous passons au point 7. Vous avez tous reçu les réponses du Conseil municipal aux 5 postulats à l'ordre du jour. Je vous propose la procédure suivante pour ces réponses : D'abord, je passe la parole au Conseil municipal pour la présentation de sa réponse. Ensuite le premier signataire peut prendre la parole pour réagir à cette réponse. La discussion générale n'est pas ouverte à moins d'une demande d'un chef de groupe ou de 5 conseillers généraux et vote du plénum. Si cette manière de procéder n'appelle pas de remarques, je passe au point 7.1 Réponse au postulat pParti Socialiste-Ccentre gGuche par Olivier Ostrini, « Pour une vraie politique de la jeunesse », accepté par le Conseil général le 4 février 2019. Et je passe la parole au Conseil municipal pour la présentation de sa réponse.

7.1. Pour une vraie politique de la jeunesse

Intervention de Knubel Natercia: Merci Monsieur le Président du Conseil général, bonsoir à toutes et à tous. Ce postulat avait été déposé, il y a environ un siècle si on prend la période COVID-19 où on a plus rien fait. Depuis, beaucoup de choses se sont passées. La première chose que je tiens à vous dire, c'est que pour ce qui concerne la jeunesse sur notre commune, c'est un thème transversal et systématiquement on travaille ensemble avec Olivier Turin et moi-même pour tous ces thèmes-là.

Si je reviens sur votre postulat, je vais être assez brève, je ne vais pas tout vous relire la réponse qui était quand même relativement longue, mais vous donner des précisions sur ce qui s'est passé après la réponse. Tout d'abord, pour vous dire que concernant le « MidnightSports » dont Monsieur Ostrini parlait dans son postulat. Olivier et moi-même avons été dès le début 2017, voir à Sion, comment ça se passait et ça ne paraissait pas adapté à la configuration de notre commune qui est quand même répartie sur 5 villages. Donc on avait renoncé à l'idée. Ensuite, en 2018, on a soutenu la Jeunesse dans la création de leur association et on les a incité à participer au 1er août pour se faire leur premier petit fond, leurs premiers petits sous, on va dire.

Et puis, concernant le mandat avec Soluna, qui concernait leurs 20 ans, c'était un montant qui avait déjà été au budget en 2019, donc vous aviez déjà accepté à la fin 2019 qu'on

CONSEIL GENERAL

engage un travail, à la fin 2018 pardon, pour 2019, qu'on engage un travail avec Soluna. Donc, après la réponse que vous avez reçue, il s'est passé : la deuxième étape des actions avec ce mandat où, on a eu 4 dimanches sportifs avec une participation de 30 jeunes ; un tournoi de Foot salle avec une participation de 100 personnes ; 3 soupers « Vendredi Friendly » avec 50 jeunes, avec l'accueil ; des semaines de contact avec environ 100 jeunes ; et 3 rencontres de réseau entre la Jeunesse de Collombey-Muraz, le délégué à l'intégration et les responsables des délégués de classe.

On devait ensuite mettre sur pied un forum jeunesse pour aboutir tout ce mandat, malheureusement le COVID-19 s'est invité.

Donc, ce forum n'a pas eu lieu et on a décidé, avec les responsables de Soluna de transformer le sondage « Projet de fusion » qui était destiné à toute la population pour l'adapter aux jeunes et dans ce cadre-là, les animateurs socio-culturels et les TSHM ont interviewés 22 jeunes de la commune sur la question de la fusion.

On est arrivé au résultat suivant, je vous lis le contexte : l'impact de la démarche. La démarche a été très bien perçue par les jeunes mais également par les différents réseaux entourant les jeunes, parents, associations. Que l'initiative vienne de leur commune a été soulignée comme un point fort et l'intérêt porté à la question jeunesse a été saluée.

La participation à différentes activités proposées a été importante et nous avons constaté un mélange entre les habitants de longue date et les familles fraîchement arrivées. Nous avons pu constater un besoin important d'intégration sociale liée au développement des nouveaux quartiers. Sur la base de ce rapport que Soluna nous a fait, Olivier et moi-même avons rencontré les responsables, avons rencontré l'animateur socio-culturel qui s'était occupé de notre commune et on a abouti à quelque chose qu'on vous proposera au budget de 2021. Mais pour cela, je vais passer la parole à Olivier puisqu'on travaille ensemble, on répond ensemble. Merci de votre attention.

Intervention de Turin Olivier: Merci Natercia. Effectivement, on ne va pas répéter, c'est un projet qui est transversal, qui comprend vraiment nos deux dicastères et puis c'est de toute façon utile aussi de pouvoir travailler ensemble, ça stimule aussi finalement la créativité et puis des solutions qui sont les plus favorables. Monsieur le Président du Conseil, du Conseil général, j'allais me tromper, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs, Chers collègues. Effectivement, suite à l'analyse préliminaire qui vous a été expliquée par Natercia ainsi que ces mesures qui ont été mises en place, limitées dans le temps certes, mais qui ont prouvé que les mesures étaient intéressantes et répondaient vraiment à un certain besoin. Eh bien, nous avons fait le bilan et nous avons décidé de pousser en avant le projet, de proposer au Conseil suite à l'analyse et puis aux discussions qu'on a eues avec le Soluna, avec le Service jeunesse de Monthey. Eh bien, un projet au Conseil, le Conseil l'a analysé, l'a approuvé et puis effectivement, maintenant finalement l'écueil le plus important, c'est que vous le validiez lors du prochain budget.

Bien sûr, on en discutera suffisamment j'imagine à ce moment-là, pour vous en donner quand même les contours. Eh bien, il s'agirait d'un mandat de prestations, qui lierait évidemment, j'en parle au conditionnel, qui lierait la commune de Monthey, au travers de son Service jeunesse à la commune de Collombey-Muraz et qui consisterait en un

CONSEIL GENERAL

élargissement des prestations du Service jeunesse Soluna à la commune de Collombey-Muraz, ça proposerait par exemple, un encadrement enfin, pas par exemple mais ça proposerait un encadrement des jeunes par le biais de projets d'animations socioculturelles, adressés spécifiquement aux 12-25 ans de notre commune. Cela favoriserait leur développement de compétences, en les coachant dans la réalisation de projets d'animations dans un but de cohésion sociale. Tout ceci bien sûr, en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux hors murs, les TSHM qui ne font pas le même travail, ce ne sont pas des animateurs, mais eux finalement, ils peuvent détecter les problématiques où même soutenir des jeunes qui sont en rupture, mais les deux choses sont forcément intimement liées. En gros et en résumé, il s'agirait donc d'assurer l'encadrement des jeunes présents lors des activités. Le tout bien sûr, serait suivi de près par la Municipalité, au travers d'abord bien sûr, d'un rapport annuel mais également d'un budget annuel et puis d'un plan de financement. Donc, rendez-vous tout bientôt au budget 2021 pour que vous l'acceptiez, enfin j'espère en tout cas et qu'on en discute en préalable. Merci.

Intervention de Vuille Côme. Merci pour la réponse. Est-ce qu'un représentant du Parti Socialiste-Centre Gauche désire s'exprimer ? Madame Chervaz.

Intervention de Chervaz Véronique: Oui, Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste-Centre Gauche simplement pour dire au Conseil municipal que nous le remercions pour sa réponse. Nous le remercions pour l'investissement et la mise en avant des projets qui sont faits pour les jeunes et nous soutiendrons bien évidemment toutes les mesures qui pourraient être faites pour la cause, la cohésion sociale de ces jeunes et leur encadrement. Merci beaucoup.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Sans autre demande de discussion générale, je clos ce point.

7.2 Pour la qualité de vie des seniors

7.2 Réponse au postulat Parti Socialiste-Centre Gauche par Véronique Chervaz, « Pour la qualité de vie des seniors » accepté par le Conseil général le 4 février 2019. Je passe la parole au Conseil Municipal pour la présentation de sa réponse.

Intervention de Knubel Natercia: Bonsoir à tous, Natercia Knubel pour le Conseil Municipal. Alors là, on se trouve au point où on en était avec le postulat concernant la jeunesse il y a quelques mois en arrière. C'est-à-dire qu'on est au début de quelque chose.

Vous avez vu dans la réponse, en association avec les CMS de Monthey et puis les EMS la région en fait.

CONSEIL GENERAL

Là c'est le représentant de Troistorrents qui est dans le comité de pilotage, mais c'est tous les EMS de la région qui participent. Il a été décidé de mettre en place le BRIC, le Bureau Régional d'Information et de Coordination pour les seniors.

Ce BRIC, c'est un projet-pilote qui va durer 3 ans. Il va démarrer au 1er novembre, enfin au 2 novembre de cette année. Donc la personne qui est en charge de ce Bureau a été engagée pour démarrer, pour commencer, le 2 novembre.

L'idée, c'est d'avoir un Bureau centralisé où les aînés peuvent avoir réponse à toutes leurs questions, quelles qu'elles soient. S'agissant d'un projet-pilote, ce qu'on aimerait faire, c'est qu'au bout d'une année, une année et demie d'avancement de travail de ce Bureau, faire comme on a fait avec la jeunesse un point de situation, voir quelles sont les demandes récurrentes, quel type de population vient, qu'est-ce qu'il faut faire ? Et ensuite, dans ce contexte-là, de tenir compte aussi du fait que le Canton du Valais a aussi lui-même mis en place, euh, qu'il nous a rendu récemment un rapport sur la politique des personnes âgées, la politique des aînés pardon, cantonale, y mettant en place une coordination aussi qui donnera des pistes aux communes sur comment analyser les besoins de leurs aînés. Alors l'idée, c'est de compiler, tout ça dans une année et demie à peu près et ensuite de proposer, de voir ce qu'on peut faire de spécifique à notre commune, s'il y a nécessairement besoin de faire quelque chose de spécifique à notre commune ou si cette réorganisation est suffisante et adaptée à nos besoins. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Est-ce que Madame Chervaz désire s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Sans autre demande de discussion générale, je clos ce point.

7.3 Charte pour l'égalité salariale

Intervention de Vuille Côme: 7.3 en réponse au postulat Les Verts par Nathalie Cretton: c « harte pour l'égalité salariale », accepté par le Conseil Général le 4 février 2019. Je passe la parole au Conseil Municipal pour la présentation de sa réponse.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Madame la Conseillère Générale, Mesdames, Messieurs, donc la réponse a effectivement été donnée. Nous avons signé le 14 juin 2019 cette charte pour l'égalité salariale et en complément, vous avez pu lire qu'il y a un petit logiciel d'auto-contrôle pour voir si votre entreprise ou votre administration respecte l'égalité salariale, et sans surprise chez nous.

Vous avez à chaque fois une tolérance de 5%, on est largement en dessous donc on respecte totalement à compétence et à expérience égale l'égalité salariale.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Est-ce que Madame Cretton désire s'exprimer. Ce n'est pas le cas, pas de demande de discussion générale, je clos ce point.

CONSEIL GENERAL

7.4 Création d'un fonds d'incitation pour étudiant(es) et apprenti(es)

Intervention de Vuille Côme : 7.4 Réponse au postulat PDC par David Gaillard : « Création d'un fonds d'incitation pour étudiants et apprentis », accepté par le conseil général le 4 février 2019. Je passe la parole au Conseil Municipal pour la présentation de sa réponse.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La réponse nous avons expliqué pourquoi nous n'étions pas favorable à cette proposition. D'abord parce que cela nécessiterait un règlement d'utilisation du fonds à chaque fois qu'on crée un fonds, c'est possible pour une commune, mais on doit lui associer un règlement d'utilisation.

Donc un règlement d'utilisation ça nécessite un processus qui passe au Conseil Municipal, qui ensuite, vous est soumis, une validation par législatif, c'est un processus qui est déjà relativement lourd pour un fonds. Et puis ensuite, dans un tel règlement, on doit fixer des critères précis pour euh, avoir une vision claire de ce que nous voulons soutenir. Si on part dans ce sens-là, ça, à nos yeux, ça serait pas suffisamment souple dans le soutien qu'on peut donner aux jeunes. Aujourd'hui, on a déjà des demandes de jeunes pour des projets, on a déjà des demandes qui sont acceptées. L'avantage qu'on a, c'est que nous avons une plus grande souplesse parce qu'on a une discussion au sein de l'exécutif, on peut soutenir différents projets, puis on peut les soutenir aussi avec autres choses que l'argent. Il y a parfois des soutiens aussi en nature, il y a des soutiens dans des aides aussi administratives qui sont bienvenues, surtout auprès des jeunes qui ont moins l'habitude de mener des projets.

Un élément essentiel à relever aussi c'est qu'il y a déjà de nombreuses possibilités de soutien, financier ou autres, au niveau de la Confédération ou au niveau du Canton, il y a différents projets dans la commune. Je crois que le premier qui avait été mis sur pied, c'était le skatepark avec un groupe de jeunes qui avaient pu profiter du délégué cantonal à la jeunesse pour pouvoir mettre sur pied ce projet qui avait aussi été financé en partie par le Canton et par la Commune. Donc, on voit que la situation actuelle nous paraît favorable pour soutenir ces différents projets et que la création d'un tel fonds n'est pas nécessaire.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Est-ce que monsieur Gaillard désire s'exprimer? Ce n'est pas le cas, pas de demande de discussion générale, je clos ce point.

7.5 Aide sociale : Mieux comprendre pour agir avant

Intervention de Vuille Côme : 7.5 Réponse au postulat PLR par Thomas Birbaum: « Aide sociale : mieux comprendre pour agir avant », accepté par le Conseil Général le

CONSEIL GENERAL

14 octobre 2019. Je passe la parole au Conseil Municipal pour la présentation de sa réponse.

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour le Conseil Municipal, donc vous avez vu la réponse qui vous a été faite en collaboration avec le CMS du Bas-Valais, que je remercie pour l'énorme travail qui a été fourni. On s'est surtout concentré sur le mieux comprendre donc, j'espère que vous avez compris comment fonctionne l'aide sociale, ça m'a toujours à moi paru très obscur, il a fallu que je mette pied dedans pour voir comment ça fonctionnait réellement.

Vous avez pu constater que pour la commune de Collombey-Muraz, euh, la population touchée par la pauvreté c'est en grande majorité, les familles monoparentales et les personnes étrangères et ensuite les personnes sans activité professionnelle.

On comprend le problème, on a discuté avec le Canton, on a discuté avec le CMS de Monthey et agir avant, euh, pour une Municipalité, c'est impossible. On n'a pas de levier, les leviers devraient se faire mais là, c'est une question politique au niveau du coût de la vie, devraient se faire au niveau des subventions qui sont allouées ou pas, par la Confédération, par le Canton. Mais nous, en tant que commune, on n'a pas de possibilités de déterminer telle personne va divorcer dans 3 mois, on aura une famille monoparentale, il faut lui verser une subvention. Ca n'existe pas, on connaît les cas quand ils arrivent au CMS et une fois qu'ils sont là on essaie, dans la mesure du possible de les aider à se réinsérer assez rapidement. D'ailleurs, vous avez pu voir les gens ne restent pas très longtemps à l'aide sociale en principe, c'est des périodes qui sont transitoires, soit parce qu'ils font une réinsertion professionnelle, soit parce qu'on attend des rétroactifs AI ou une décision de l'AI, etc.

Donc, on espère avoir répondu en tout cas pour la partie mieux comprendre, pour la partie à agir, je renvoie à nos députés, c'est faire une chose au niveau du Canton parce qu'au niveau de la Municipalité on n'a pas de levier la-dessus. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Est-ce que Monsieur Birbaum désire s'exprimer ? Je lui passe la parole.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR, donc merci beaucoup pour ces explications. Je remercie également le CMS et le Conseil Municipal et vous Madame Knubel pour le travail qui a été fait et le PLR est satisfait de la réponse qui a été donnée par le Conseil Municipal.

Intervention de Vuille Côme : Merci. Sans autre demande de discussion générale, je clos ce point et nous passons au point 8 : résolutions.

CONSEIL GENERAL

9. Résolution

Sécurisation de la traversée au giratoire d'Air-Glacières

Intervention de Vuille Côme: Je vous rappelle la procédure concernant les résolutions, prévu par l'article 33 de notre règlement. Les résolutions visent à ce que le Conseil Général exprime son opinion sur des éléments importants. La résolution ne peut pas être déposée si son contenu peut faire l'objet d'une motion ou d'un postulat. Enfin, la résolution peut être déposée jusqu'à l'ouverture de la séance plénière du Conseil Général auprès du Président.

Au sujet de la résolution de ce soir, je précise que le document qui vous a été transmis par courrier n'est pas le bon puisque l'auteur de l'interpellation a transformé celle-ci en résolution et a déposé le bon texte à la séance du Bureau. C'est pourquoi c'est bien une résolution qui vous est soumise et vous avez trouvé le bon texte sur votre place en début de séance. Formellement, je vais passer la parole au premier signataire pour qu'il nous donne connaissance de sa résolution. La discussion générale est ensuite ouverte. Je précise qu'il n'y a pas besoin de combat formel, la résolution étant dans tous les cas soumise au vote à l'issue de la discussion générale. Résolution PLR, par Thomas Birbaum: « Sécurisation de la traversée au giratoire d'Air-glacières ».

Je passe la parole à Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues. Alors il y a la photo, un mauvais angle bien sûr donc vous imaginez que c'est simplement quand vous descendez la route et que vous voulez traverser le rond-point Air-glacières pour aller ensuite vous balader sur les berges du Rhône. Donc il y a un passage, il y a encore le bonhomme piéton pour dire que c'est un trottoir. Ensuite, on arrive jusqu'à la traversée de la route cantonale, il y a un îlot et puis à ce moment-là il n'y a plus de passages piétons et il n'y a plus de panneaux non plus. Donc, c'est un axe qui n'est pas indiqué, en tout cas pour les voitures qui remontent la route de la vallée pour aller jusqu'aux zones commerciales depuis la SATOM. Et c'est un axe qui est assez fréquenté par les piétons ou les partisans de la mobilité douce pour aller sur les berges du Rhône.

Donc, c'est pour ça que je vous sou mets, Chers collègues, cette résolution pour inviter le Conseil municipal à intervenir auprès des autorités cantonales pour avoir une sécurisation de ce passage, par exemple, un dispositif d'avertissement pour avertir les voitures qui arrivent à 80 km/h qu'il y a des piétons qui traversent par ce point-là. Et donc je vous remercie de soutenir cette résolution et je suis à disposition si jamais vous avez des questions.

CONSEIL GENERAL

Donc, pour nous en tout cas au sein du groupe PLR, les infrastructures de sécurisation routière doivent être mises là où les gens passent en fait. Ça c'est un axe qui est assez fréquenté par les piétons et les vélos.

Intervention de Vuille Côme: Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

Intervention de Buttet Yannick: Je vais peut-être juste, enfin moi j'ai rien contre Air-Glacières, mais ce giratoire en fait, c'est le giratoire de Pré-Loup, pour être très clair. Peut-être qu'il faudrait, lors de la transmission au Canton, modifier son nom et puis mettre le nom du lieu-dit et vraiment de cette route, parce que je ne suis pas certain que ce soit clair pour le Canton. Pour le reste, on salue votre volonté d'avance parce qu'on est tous d'accord, on s'est battu, Jean-Luc Planchamp avec le Canton pour de nombreux emplacements tels que celui-ci, on a réussi à en sauver quelques-uns. Si on peut remettre certains passages piétons surtout à cet endroit, où on est en train de terminer la route de contournement Monthey-Collombey, il y aura différents aménagements. On ne peut que saluer cette évolution possible.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Je prie les scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent la résolution « Sécurisation de la traversée au giratoire d'Air-Glacières » avec la précision apportée sur le nom du giratoire, sont priés de lever la main. Merci. Ceux qui la refusent ? Des abstentions ? Par 41 oui, 0 non et une abstention, la résolution est acceptée et merci au Conseil municipal de la transmettre aux autorités cantonales. Vu l'avancée dans nos travaux, ça fait déjà quasiment 2 heures que nous siégeons, je vous propose de faire une pause de 10 minutes et de se retrouver à et 20.

10. Motions

Intervention de Vuille Côme: Voilà, je vous laisse regagner vos places.

S'il vous plaît, nous allons reprendre la séance. Nous passons maintenant au point 9 de l'ordre du jour soit au développement de 3 motions, je vous rappelle la procédure concernant les motions. D'abord, je passe la parole au premier signataire pour le développement de la motion. Ensuite, la discussion générale est ouverte. Je vous demande d'annoncer si vous combattez ou non la motion à cette occasion. Si la motion n'est pas combattue lors de la discussion générale par un membre du Conseil général ou par le Conseil municipal, la motion est acceptée tacitement. Sinon, je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil municipal avant le vote.

9.1. Motion « La vaisselle plastique à usage unique doit être bannie lors de manifestations sur le territoire communal »

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côte :9.1 Motion Les Verts, par Nathalie Cretton : « La vaisselle plastique à usage unique doit être bannie lors de manifestations sur le territoire communal ». Je passe la parole à la première signataire pour le développement de la motion.

Intervention de Cretton Nathalie : Re-Bonsoir tout le monde. Donc, je vais quand même prendre la parole concernant ce postulat. Avec cette motion, pardon. Alors, tout d'abord, 90% de tous les plastiques sont fabriqués à partir de pétrole brut ou de gaz naturel. Notre consommation du plastique a donc des répercussions non négligeables sur notre environnement et donc sur le changement climatique. J'ai d'autres chiffres quand même à vous soumettre, qui m'ont fait quand même un petit peu bizarre. Donc, on a quand même 1 million de tonnes de plastique en Suisse qui sont utilisés par année. Soit, 125 kilos par habitant. Seuls 24% servent à fabriquer des objets à durée de vie longue. Le reste sont utilisés pour des produits à usage unique.

Si je parle au niveau mondial, ce sont 10 tonnes de plastique produits par seconde, dans le monde. C'est 1,6 million de km² de débris de plastique dans les mers, c'est 1 milliard de pailles non recyclables jetées chaque jour. Ça c'était juste pour des chiffres, pour vous mettre un petit peu dans le contexte du plastique, de notre consommation de plastique.

Alors, le rapport du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), datant de 2018 démontre que les Etats doivent prendre des mesures rapides pour faire une transition écologique responsable. Réduire l'utilisation du plastique fait partie bien sûr de ces mesures. Ainsi, une directive du Parlement Européen approuvée en 2019, visant l'interdiction des objets en plastique pour lesquelles des alternatives plus durables existent, comme les assiettes, couverts, gobelets, pailles, touillettes, etc., entrera en vigueur en 2021. En Suisse, plusieurs cantons et communes ont décidé de s'attaquer au tout- jetable lors de manifestations. Mais quand je parle ici de manifestations, ce n'est pas la fête privée et familiale. La manifestation c'est une manifestation sportive ou culturelle. Ainsi, Berne a été pionnière dans l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable lors de manifestations sur son territoire. Fribourg, Thoun, Bienna lui ont emboité le pas. Genève a décidé d'interdire depuis le 1er janvier 2020 les plastiques à usage unique pour les manifestations ayant lieu sur son territoire. L'université de Genève, l'EPFL bannissent également le plastique à usage unique dans leurs cafétérias et restaurants. Dès le 1er mars 2020, les plastiques à usage unique, tels que des récipients pour aliments, sachets, couverts ou gobelets ne seront plus autorisés en ville de Neuchâtel. La Migros, elle, a annoncé la suppression de la vaisselle jetable en plastique pour fin 2020.

Concernant le Canton du Valais, dans l'agenda 2030, il est mentionné qu'il est urgent d'augmenter le recyclage et surtout de diminuer la quantité de déchets. Un des défis, je cite, est de tendre vers une économie circulaire en soutenant l'éco-conception en y mettant la production de déchets et en augmentant le recyclage. La ville de Sion a donc décidé de relever ce défi en proposant des actions concrètes. Dès 2020, la vaisselle jetable pardon, lors de manifestations sur son domaine est bannie au profit de la vaisselle réutilisable. Sierre étudie aussi la mise en place de cette disposition.

Pour le groupe des Verts, Collombey-Muraz doit prendre également des mesures similaires pour nous libérer des plastiques à usage unique lors de manifestations sur notre

CONSEIL GENERAL

territoire, bien sûr culturelles et sportives. Ces mesures permettront de diminuer notre empreinte environnementale en réduisant les déchets et en diminuant fortement le littering. L'argument social est aussi à mettre en avant, peut-être que les gens ne connaissent pas cet aspect-là. En effet, depuis 2013 un partenariat existe entre la société Molotov events, spécialisée dans l'organisation d'événements et le site chablaisiens de la FOVAHM, Fondation valaisanne en faveur des personnes handicapées. La vaisselle consignée utilisée lors de manifestations, elle est lavée par des personnes en situation de handicap mental, travaillant dans les ateliers du Tonkin. Ateliers qui se situent, comme vous le savez tous, sur notre commune. Cette collaboration étroite permet ainsi aux résidents de diversifier leurs activités. De plus, nous avons la chance d'avoir ce lieu de location de vaisselle et de lavage proche de chez nous. Ainsi, les coûts et les impacts environnementaux induits par le transport sont fortement diminués. En résumé, cette coopération entre organisateurs et ateliers du Tonkin qui se veut donc être écologique et sociale. Je finirai en mentionnant encore Madame Karine Siegwart, vice-présidente de l'OFEV, elle a déclaré en mai 2020, pour cette année, je cite : « La réduction des plastiques constitue un enjeu majeur pour les autorités. Il faudrait, premièrement, éviter de produire ce genre de déchets plastiques grâce à des achats réfléchis. » Donc tout à fait dans la ligne de la vaisselle réutilisable. En conclusion, les changements de comportement prennent effectivement toujours du temps, mais cette proposition de bannir la vaisselle à usage unique lors de manifestations sur notre commune, montre aux consommateurs qu'on peut faire les choses autrement. Le groupe des Verts vous enjoint donc à soutenir cette motion qui donnera une image dynamique de notre commune en matière de transition du jetable au réutilisable. Il est urgent de diminuer notre empreinte écologique et de préserver nos ressources. Cela surtout, pour les générations futures.

Sortir de notre culture du jetable et de faire du réutilisable un nouveau standard est impératif aux yeux des Verts. Alors, je vous remercie sincèrement de soutenir cette motion. Merci de votre écoute.

Intervention de Vuille Côme: Merci Madame Cretton. J'ouvre maintenant la discussion générale. Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Mesdames et Messieurs, Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Le groupe PDC est divisé sur ce thème. Toutes et tous trouvent l'idée de base intéressante, même utile, mais c'est la méthode qui nous pose problème, c'est une contrainte de plus. Le problème : cette contrainte aurait évidemment un coût, qui de prime abord devrait être assumé par les sociétés locales qui ont déjà d'autres contraintes financières.

Qu'en sera-t-il du contrôle de cette mesure, faudra-t-il amender les contrevenants ?

La solution idéale à nos yeux et qui trouverait grâce à l'ensemble de notre groupe, serait de transformer cette motion en postulat, postulat qui demanderait à notre exécutif une étude afin de trouver des solutions incitatives qui favoriseraient l'usage de la vaisselle réutilisable pour toutes les manifestations organisées par nos sociétés, ainsi que pour toutes les manifestations même privées, organisées dans les bâtiments publics : Cassine, Bochet etc. Cette incitation pourrait se faire au travers d'aide financière pour la location

CONSEIL GENERAL

de cette vaisselle ou encore simplement une réduction du prix de location des salles, ou toute autre idée géniale. Je fais confiance à notre exécutif pour trouver une solution moins contraignante que cette motion mais qui, à l'usage, saurait convaincre en ces temps où l'écologie est effectivement une préoccupation majeure de notre société.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui, Monsieur Meyer.

Intervention de Meyer Hervé: Hervé Meyer pour le groupe PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, mes Chers collègues. Alors nous entendons ce qu'a dit Monsieur Gollut. Actuellement, nous sommes assez d'accord avec sa position de transformer cette motion en postulat. Le cas échéant, on pourra discuter mais si ce n'est pas le cas, nous combattons la motion.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Monsieur Angst.

Intervention de Angst Stéphane: Stéphane Angst pour le groupe UDC, bonsoir à toutes et à tous. Le groupe UDC a bien pris acte de cette motion. Nous ne contestons pas les arguments cités par le groupe des Verts mais plutôt que d'imposer par une réglementation, nous sommes d'avis que la Municipalité doit encourager l'utilisation de vaisselle réutilisable. En effet, pour grand nombre de petites manifestations, cette obligation pourrait apporter un surcoût non négligeable et se transformer en une réelle contrainte. Ce qui n'est pas souhaitable quand on sait tout l'engagement qu'il faut déjà aujourd'hui pour mettre sur pied une manifestation avec les différentes réglementations déjà existantes. C'est pour ces diverses raisons que le groupe UDC combat cette motion.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il encore des interventions ? Ce n'est pas le cas, au niveau du plénum. Est-ce que le Conseil municipal veut intervenir ?

Intervention de Cottet-Parvex Sandra: Pour le Conseil municipal, voici sa position. Le Conseil municipal n'est pas favorable à une interdiction pure et simple mais plutôt de privilégier le mode incitatif, comme il l'a déjà fait dans différentes actions qui ont été mises en place à cet effet. Par exemple, l'achat de verres réutilisables à disposition des sociétés locales et aussi maintenant les verres et la vaisselle réutilisables au niveau du Bochet ou de la Cassine. Une information ciblée aussi a été faite au niveau de la sensibilisation au tri des déchets et d'incitation à utiliser la vaisselle réutilisable lors des manifestations. Et enfin, également le fait de lier le label Fiesta ainsi que la participation financière communale de CHF 1'500.- à l'utilisation des verres recyclables consignés.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal préférerait continuer sur un mode de sensibilisation et d'incitation à renouveler et certainement renforcer, plutôt que d'éviter une obligation trop contraignante à travers un règlement pour les sociétés locales et en particulier lors d'organisation de grandes manifestations. Effectivement, selon les discussions avec mes collègues, si cela devait se transformer en postulat, le Conseil municipal serait favorable au postulat.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il encore des interventions ? Madame Cretton, vous avez été interpellée, je vous passe la parole.

Intervention de Cretton Nathalie: Chères et Chers collègues, concernant le coût, je ne sais pas si vous vous êtes renseignés pour le coût ?

Vous dites « c'est cher » mais est-ce que quelqu'un peut me dire combien ça va coûter de plus ?

Est-ce que vous vous êtes renseignés s'il vous plaît ? Pardon ?

Intervention de Vuille Côme: Ce n'est pas un débat.

Intervention de Cretton Nathalie: Une assiette 25 centimes, c'est exact. Donc, ça voudrait dire que si par exemple je fais une manifestation, eh bien au lieu de faire le prix de je ne sais pas, de mon rôti, eh bien au lieu de le faire CHF 10.-, je le fais CHF 10.50. Au lieu de vendre ma bière, je ne sais pas combien c'est une bière, je ne bois pas les bières, peut-être CHF 5.- la bière je ne sais pas, on la vendrait CHF 5.50. Et puis on rentrerait très bien dans nos frais. Ca c'est la première chose que je voulais quand même dire.

Concernant amender les intervenants, enfin les contrevenants, pardon. Je tiens quand même à préciser qu'il y a un règlement sur les horaires. Donc on pourrait très bien, exactement mettre la même chose dans le règlement, un règlement pour la vaisselle réutilisable. Puisqu'il y a un règlement pour les horaires, les manifestations elles doivent respecter les horaires. Les manifestations devraient respecter l'utilisation de la vaisselle réutilisable. Pour moi, ce sont des fausses excuses. L'incitation financière : moi je veux bien, mais à un moment donné, on n'est peut-être plus, toujours à devoir être pris par la main. A un moment donné, maintenant, on doit être conscient qu'on doit stopper avec cette vaisselle à usage unique. Je vous dis, la Migros à partir de 2020 c'est fini, plus de vaisselle en plastique à usage unique.

Donc pourquoi on n'arriverait pas nous ici sur cette commune à faire le pas ? A se dire mais nom de bleu, allons-y montrons aussi l'exemple. Ici en Valais, on a Sion qui a fait le pas, on a Sierre qui est en train de faire le pas. Pourquoi Collombey-Muraz elle ne serait pas une fois pionnière dans une chose un peu verte ? Elle est peut-être aussi des fois, pardon Monsieur Yannick Buttet. Elle est peut-être certaines fois, comment on va dire, pionnière. Mais là, là on a tout pour bien faire. C'est pas quelque chose de compliqué, on a les ateliers du Tonkin, ils sont droit à côté de nous, ils ne demandent pas mieux, qu'on leur donne du travail. Ces personnes en situation de handicap. J'arrive pas à imaginer, si encore on devait aller à Saint-Légier, pardon. Mais on ne doit pas aller à Saint-Légier, on a tout ici sur place.

Moi, ça me laisse perplexe. Est-ce que c'est possible d'avoir une petite interruption pour que je puisse discuter avec mon groupe de savoir si on change cette motion ? Mais j'ai de la peine, j'ai de la peine que notre Conseil général n'arrive pas à aller de l'avant. Merci.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Alors, je vous accorde dans un instant du temps pour savoir si vous transformez cette motion en postulat et effectivement sur le contenu du postulat par rapport à ce qui a été suggéré aussi par les personnes qui vous ont demandé de le transformer en postulat, mais suite à votre réaction, je ne sais pas s'il y a déjà d'autres réactions ? Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui veulent prendre encore la parole avant la suspension ? Ce n'est pas le cas, alors je vous accorde 3 minutes de suspension.

Merci de rejoindre vos places. Je passe la parole à Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Chères et Chers collègues, je ne vous cache pas que c'est avec beaucoup de regrets, émotionnellement pour moi c'est dur de devoir passer d'une motion ou c'est quand même quelque chose pour nous qui est extrêmement important et extrêmement important pas pour moi, j'ai des enfants mais je suis aussi grand-mère, je pense à eux, c'est pour ça qu'on est là nous. On est là parce qu'on veut pour les générations futures, c'est pas pour nous. On va accepter de le passer en postulat mais avec vraiment beaucoup de regrets. Sachez qu'on suivra de près comment ça va être mis en place. Et puis, autre chose aussi que je tiens à dire donc, avec cette solution-là, eh bien, effectivement, on pourra peut-être inciter aussi les manifestations privées. Voilà donc, je vous remercie de soutenir ce postulat. Voilà.

Intervention de Vuille Côme: Merci Madame Cretton. La motion est donc transformée dans un postulat qui va dans le sens de sa conclusion et qui est aussi étendu par rapport à ce qu'a proposé Monsieur Gollut aussi aux manifestations privées. Sur cette transformation donc en postulat, est-ce que quelqu'un combat ce postulat sous cette forme ? Ce n'est pas le cas. Donc, il est tacitement accepté. Oui, pardon Monsieur Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry. J'ai juste une question : ce postulat, il va demander une obligation, enfin pour étudier l'obligation d'introduire une obligation ou bien pour une incitation plutôt ?

Intervention de Vuille Côme: Madame Cretton si vous pouviez parler dans le micro car on n'entend pas la réponse.

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, malheureusement pour nous ce sera qu'une incitation.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Suivant la réponse qui vous a été donnée, est-ce qu'il y a une réaction, un combat ? C'est pas le cas. Donc le postulat est accepté tacitement.

CONSEIL GENERAL

9.2 Mise en place d'un secrétariat pour les commissions du Conseil Général

Intervention de Vuille Côme: Et nous passons au point 9.2 : Motion David Gaillard et cosignataires, « Mise en place d'un secrétariat pour les commissions du Conseil général ». Je précise ici qu'il ne s'agit pas en réalité d'une motion au sens de l'article 31 de notre règlement mais bien d'une motion au sens de l'article 42 qui prévoit ce qui suit : par voie de motion, chaque Conseiller général peut demander en tout temps la révision partielle ou totale du règlement interne du Conseil général. En séance du Bureau, cette motion a été retirée au profit d'une transmission au Bureau. Celui-ci a chargé une sous-commission d'élaborer une proposition de modification d'article dans le sens de la motion et c'est cette proposition qui sera ensuite discutée au Bureau et proposée au plénum lors de la prochaine séance de décembre.

Donc, tout cela a été fait d'entente avec les auteurs.

9.3 Amender les gérants enfreignant la loi en matière de vente d'alcool aux jeunes et de vente de tabac aux mineurs

Intervention de Vuille Côme: Et nous passons donc au point suivant 9.3 Motion les Verts par Nathalie Cretton : « amender les gérants enfreignant la loi en matière de vente d'alcool aux jeunes et de vente de tabac aux mineurs ». Je passe la parole à Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Chères et Chers collègues. Donc je vais retirer, enfin nous allons retirer ce point-là et nous reviendrons avec une interpellation pour un peu savoir comment est géré le contrôle de la vente d'alcool et des cigarettes chez les mineurs. Donc voilà, donc nous retirons cette motion.

11. Postulats

Intervention de Vuille Côme: Merci. J'en prends bonne note et nous passons donc au point 10, Postulats.

Donc nous passons au développement de 7 postulats. Je vous rappelle la procédure concernant les postulats. D'abord, je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat. Ensuite la discussion générale est ouverte. Je vous demande

CONSEIL GENERAL

d'annoncer si vous combattez ou non le postulat à cette occasion. Si le postulat n'est pas combattu lors de la discussion générale par un membre du Conseil général ou par le Conseil municipal, il est accepté tacitement, sinon, je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil municipal avant le vote.

10.1 Postulat urgent : Pour un accès gratuit aux masques de protection

Intervention de Vuille Côte: 10.1 postulat PDC par Emmanuel Gollut : « Pour un accès gratuit aux masques de protection ». Je passe la parole à Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Chers collègues. Alors, je vais développer l'argumentaire ainsi. Nous avons déposé ce postulat le 13 août et avons pensé bien avant. Depuis les choses ont évolué. Par exemple, les personnes à l'aide sociale les reçoivent déjà ces masques gratuits.

Imaginer une distribution à l'ensemble de la population serait lourde tant du point de vue logistique que financier. Cela, nous nous en rendons compte. Cependant, nous pensons qu'il serait intéressant de réfléchir à la faisabilité et l'utilité d'une telle action auprès de groupes de personnes bien ciblés, groupes auxquels nous ne penserions pas au premier abord. Par exemple, je pense aux étudiants qui régulièrement prennent les transports publics et dont les familles sont à revenus modestes. Il ne coûte rien de se pencher sur ce problème et si la nécessité se fait évidente, nous espérons que ce postulat puisse venir en aide à des personnes auxquelles nous ne pensions pas. Merci de le soutenir.

Intervention de Vuille Côte: Donc, si je comprends bien, vous réduisez la conclusion de votre postulat. Merci. Donc j'ouvre maintenant la discussion générale. Madame Chervaz.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste-Centre Gauche. J'ai une question très précise à poser à Monsieur Gollut.

Dans le postulat qu'il pose, est-ce qu'il pose simplement la question pour les étudiants uniquement ou à tout groupe de personnes ? J'ai pas tellement bien compris.

Intervention de Gollut Emmanuel: Alors, c'est pour tout groupe de personnes qui en auraient la nécessité. Donc ça, c'était un exemple que j'ai donné.

Intervention de Chervaz Véronique: Alors nous nous voyons dans l'obligation de refuser et de nous opposer à ce postulat. Après les transports gratuits pour tous, voilà le masque gratuit pour tous. Serions-nous en période électorale ? L'Etat-providence, la Commune-providence pour un parti qui a refusé il y a quelques mois le prolongement du chèque-famille aux jeunes jusqu'à 18 ans, je me permets de sourire.

S'il s'était agi Monsieur Gollut, d'une mesure ciblée vraiment du type : « Accorder la gratuité pour les étudiants qui sont en secondaire 2 », on aurait bien évidemment pu

CONSEIL GENERAL

soutenir un tel projet puisque les étudiants du secondaire 2 doivent porter un masque et lors des transports en train, qu'ils font pour la plupart et lors des cours. Mais la proposition telle que faite est beaucoup trop large. Quel coût pour la commune, quel contrôle, quelle distribution ? Autant de questions qui montrent que ce projet est en grande partie électoraliste et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons de refuser ce postulat. Merci beaucoup.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres interventions ? Oui, Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher pour le groupe PLR. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues. Concernant ce postulat, le groupe PLR est majoritairement contre. Car cette situation restera limitée dans le temps, fort heureusement, qu'il est de la responsabilité individuelle de pourvoir à sa protection personnelle, qu'à l'heure actuelle le coût des masques est tout à fait supportable, que la quasi-totalité des gens mettent le masque pour répondre à une obligation légale, qu'à ce titre ils réutilisent la plupart du temps, masque qui traîne au fond d'un sac ou de la poche, qu'il existe également aussi des masques en tissus.

Pour toutes ces raisons, et puisque porter un masque sous le nez, comme on voit souvent, sous le menton, accroché à l'oreille, ne sert de toute façon à rien, mais surtout que le coût actuel d'un masque est de 38 centimes et qu'il est régulièrement recyclé, le groupe PLR est donc contre ce postulat. Merci de m'avoir écouté.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour les Verts. Moi, je ne sais pas si je ne comprends pas ce qu'on me dit mais est-ce que vous avez dit : « pour les personnes nécessiteuses » ? Ou les personnes en besoin, mais qu'est-ce qu'on entend par ces personnes-là ? Est-ce que ce sont des personnes qui sont à l'aide sociale ? Sincèrement, il me faut juste un petit peu d'éclaircissement, s'il vous plaît.

Intervention de Gollut Emmanuel: Ce serait simplement les personnes à revenus modestes. Il faudrait cibler.

Intervention de Vuille Côme: Moi ce que j'ai noté c'est : réduction. Donc au lieu de dire « aux personnes qui en feront la demande », « aux personnes qui en auraient besoin ». C'est ça la proposition.

Intervention de Gollut Emmanuel: D'où l'utilité d'une étude.

Intervention de Vuille Côme: Vous aurez peut-être la réponse au postulat si jamais il passe. Mais je prends note. C'est bien ça que vous avez formulé, et c'est ça qu'on doit voter. Sinon, il y a une autre proposition qui a été faite du côté du Parti Socialiste-Centre

CONSEIL GENERAL

Gauche, mais pour l'instant ce n'est pas encore soumis en discussion. Donc, c'est juste ce libellé : « pour les personnes qui en auraient besoin ». Je ne sais pas si c'est plus clair sur ce qu'on vote, enfin ce qu'on discute aujourd'hui, Madame Cretton. D'autres interventions ? Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Je m'excuse mais, « pour les personnes qui en ont besoin », on en a tous besoin, puisqu'on doit tous le mettre. Je suis désolée mais je ne comprends pas.

Intervention de Gollut Emmanuel: Alors, j'ai demandé dans le postulat d'avoir une étude pour cibler ces masques de protection, d'accord ? Dans le sens que je ne veux pas donner ça comme un parapluie, ça ne sert à rien. Et puis, si on peut cibler, alors là, je laisse, et puis c'est un postulat, je demande au Conseil exécutif de regarder pour qui ce serait utile. Alors, j'ai donné comme exemple, les jeunes du secondaire, les étudiants, mais ça peut être un autre groupe, je ne sais pas lequel. Ce n'est pas moi qui vais faire l'étude, d'accord ? Voilà.

Intervention de Vuille Côte: Merci pour cette précision. Y a-t-il encore des interventions ? Est-ce que le Conseil municipal veut réagir ?

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Alors, le Conseil municipal n'est pas favorable à cette proposition. Alors, ça la question des coûts ça peut être un élément de base, mais c'est surtout pour des questions de logistique et puis on a aussi cette vision, que c'est une question de responsabilité individuelle. Je dirais que là, il y a 2 variantes : soit, c'est un postulat urgent et on sait clairement à qui on veut donner des masques pour pouvoir agir urgemment et rapidement ; soit, c'est un postulat qui va prendre 12 mois au maximum pour y répondre, et puis à ce moment-là, on a le temps de savoir exactement, qui on peut toucher, dans quelle mesure. Je ne suis pas un expert du Corona, mais je ne suis pas sûr que ce sera encore valable dans le temps de notre réponse.

Intervention de Vuille Côte: Merci pour cette réaction. Est-ce qu'il y a encore des personnes qui veulent intervenir ? Sinon, le postulat étant combattu, peut encore s'exprimer le premier signataire ? Ce n'est pas le cas. Et le représentant du Conseil municipal ? Nous allons donc passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent le postulat « Pour un accès gratuit aux masques de protection », avec la réduction qui a été précisée, donc ce n'est pas « les personnes qui en feront la demande » mais « les personnes qui en auraient besoin » se prononcent en levant la main. Merci. Ceux qui le refusent ? Merci. Des abstentions ? Merci.

Nous allons repocéder au vote. Les personnes qui acceptent le postulat, merci de lever la main bien haut. Merci. Ceux qui le refusent ? Merci. Des abstentions ? Merci.

Par 16 oui, 22 non et 4 abstentions, le postulat est refusé.

CONSEIL GENERAL

10.2 Statistiques sur l'abstentionnisme

Intervention de Vuille Côme: 10.2 postulat PDC par Pauline Arlettaz : « Statistiques sur l'abstentionnisme ». Je passe la parole à la première signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Arlettaz Pauline: Pauline Arlettaz pour le groupe PDC. 40,65%, c'est ce qui légitime que l'on soit assis dans cette salle ce soir. En effet, environ 60% des citoyens de la commune ayant le droit de vote en novembre 2016, a décidé de ne pas choisir les personnes qui les représentent au Conseil général durant cette législature. Pas fameux. Et malheureusement, cette situation a tendance à se répéter. En effet, durant cette législature, les taux de participation varient entre 39,49% et 40,67% pour les élections. Et ce n'est guère mieux en ce qui concerne les votations, puisque en 2019, aucune votation n'a suscité plus de 42% d'intérêt. Les exceptionnels 55,03% réalisés ce week-end, placent tout de même notre commune au dernier rang des communes valaisannes. Ce manque d'engouement n'est pas nouveau et certaines choses ont été mises en place, notamment pour les jeunes, avec Easyvote qui a été mis en place à la suite d'une proposition du Conseil général. Avec également, le forum jeunesse pour les moins de 25 ans qui avait été organisé en mars dernier mais qui, malheureusement n'a pas fait le poids face à un autre évènement qui a tendance à se prolonger. Ensuite, on s'est aussi adressé à la population en général, avec la présentation des nombreux candidats de notre commune au Conseil National. Et, enfin, les nouveaux arrivants que nous aborderons plus tard dans la soirée. Par ce postulat, le PDC Collombey-Muraz vous propose d'attaquer le problème de l'abstentionnisme sous un autre angle, c'est-à-dire par le début, en essayant de connaître les profils auxquels nous devons nous adresser, pour avoir plus d'impact.

Le but de ce postulat n'est en aucun cas de stigmatiser une partie de la population mais simplement de permettre, d'encourager nos citoyens à s'intéresser à la vie de notre commune, de notre Canton et de notre pays. Bref, de promouvoir la démocratie au sein de notre commune, qui n'est actuellement pas un exemple à suivre. Je rappellerai juste par exemple, que lors des dernières élections au Conseil National, malgré la présence de nombreux candidats de la commune, nous sommes arrivés les derniers du Canton, tout comme ce week-end.

Si la statistique est possible à réaliser, c'est-à-dire que les données sont existantes et utilisables et que les résultats sont exploitables, alors, cet outil de travail pourra être un indicateur précieux pour cibler les futures campagnes de sensibilisation à la vie civique.

En étant conscients que ce postulat n'est qu'une étape de plus dans ce long processus, le PDC Collombey-Muraz vous remercie pour votre soutien dans le cadre de ce postulat, dont le but est de réaliser une étude statistique, visant à déterminer les profils des abstentionnistes de la commune, dans la limite du respect de la protection des données.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côte: Merci Madame Arlettaz. Juste pour le PV, donc, Madame Nathalie Baré a dû partir. Nous sommes donc désormais 42 conseillers généraux. J'ouvre maintenant la discussion générale. Oui, Madame Chervaz.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz, pour le Parti Socialiste-Centre Gauche. Liberté du citoyen, protection des données : deux principes qui à eux seuls justifient le refus de ce postulat.

Si je lis la conclusion des signataires, il faut encourager les citoyens à user de leurs droits politiques. Noble cause mais je tiens à rappeler que nous sommes dans une démocratie et que si nous pouvons regretter la participation faible, il est une liberté essentielle du citoyen qui a le droit de faire ce qu'il veut en matière de vote et qui a droit au respect des données quant à son choix. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de refuser ce postulat.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Monsieur Jomini.

Intervention de Jomini Jonathan: Bonsoir à tous, Bonsoir à toutes. Jomini Jonathan pour le groupe UDC. L'idée de réaliser des statistiques sur l'abstentionnisme lors des votations et des élections n'est pas mauvaise en soi. Cependant, cette démarche impliquerait un travail d'une telle ampleur, tant au niveau de la charge que de la complexité à le réaliser. De plus, il serait difficile de respecter la protection des données des citoyens qui ne votent pas. Pour cette raison, l'UDC s'oppose à ce postulat.

Intervention de Vuille Côte: Merci. D'autres interventions ? Monsieur Hervé Meyer.

Intervention de Meyer Hervé: Hervé Meyer pour le groupe PLR. Donc, depuis déjà plusieurs années au PLR nous souhaitons combattre le taux élevé d'abstention dans notre commune. Nous nous sommes battus pour la mise en place d'Easyvote afin de favoriser l'implication des jeunes votants et favoriser sur le long terme leur participation aux votations et aux élections. Donc, de ce fait, nous soutenons le postulat.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui, Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le PDC. Je rappelle quand même que dans le postulat il est marqué, pour le Parti Socialiste-Centre Gauche, que cela doit se faire dans le respect de la protection des données.

Intervention de Vuille Côte: Merci pour cette intervention. D'autres interventions du plénum ? Oui, Monsieur Schmid.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Schmid Daniel: J'aimerais exprimer un regret au niveau des panneaux d'affichage. Depuis 15 à 20 ans, nous avons des panneaux dans les villages et je ne sais pas quelle réflexion a eue le Conseil municipal mais nous n'avons plus le droit d'afficher à l'intérieur des villages, tout a été renvoyé à l'extérieur, les gens de Collombey-le-Grand ils iront voir sur la route du Bras-Neuf s'ils veulent voir les candidats. Et ça, c'est extrêmement dommageable. Je ne sais pas si c'est en lien avec l'abstentionnisme ou pas, mais c'est très dommageable d'avoir expulsé carrément les affichoirs des centres des villages pour les mettre accessibles uniquement en véhicule.

Intervention de Vuille Côme: Je ne sais pas si peut-être cette question sera traitée un peu plus tard. De toute façon, je vais passer la parole au Conseil municipal sur le postulat et éventuellement sur la question, ou plus tard dans l'ordre du jour.

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Donc le Conseil municipal salue la volonté de ce postulat en fait, d'essayer de motiver les gens à voter. C'est vrai qu'on a essayé différentes choses. Jusqu'à aujourd'hui, on a des résultats qui sont assez mitigés. Alors effectivement, on a eu une bonne surprise le week-end dernier, est-ce que c'est le nombre d'objets, est-ce que c'est l'intérêt des objets, le fait que les gens aient moins voté durant l'année. On se pose la question de ce qui a pu pousser plus de gens qu'à l'accoutumée, à se rendre aux urnes. Mais ça, c'est une bonne chose.

De ce côté-là, on a vu Easyvote, on a essayé, on n'est pas certains, on n'en tire pas un bilan super favorable à l'heure actuelle, on aura peut-être l'occasion de faire un bilan plus fouillé. On a plutôt l'impression qu'Easyvote c'est la même chose que dans le fascicule pour les plus âgés mais avec des couleurs. Donc on n'est pas certain que ce soit la bonne chose mais bon, on verra bien ce que cela va donner. Par contre, du côté de cette proposition, c'est difficile pour le Conseil municipal de vous encourager à soutenir ce postulat, dans la mesure où, et je crois que l'initiatrice de ce postulat l'a dit, il faut pouvoir se baser sur des données qui sont existantes. Et je parle pas que de protection des données, je parle juste de données qu'on a à notre disposition. Aujourd'hui, les données que nous avons à disposition du côté de la commune, c'est : est-ce que la personne a voté, à la Poste, par dépôt au guichet communal ou à l'urne. Ainsi que d'autres données qui sont directement disponibles telles que l'âge et le sexe.

Toutes les autres informations nécessiteraient un travail assez fourni pour aller chercher typiquement, la date d'arrivée dans la commune, pour aller chercher le village dont provient la personne, sans savoir si ça correspond à la protection des données, donc là il y a tous ces filtres aussi effectivement. Donc du côté du Conseil municipal, nous pensons que l'effort est trop important par rapport à ce qu'on peut obtenir comme résultat, raison pour laquelle nous ne sommes pas favorables à cette proposition.

Pour répondre à Monsieur Schmid, donc avec une question qui n'a absolument rien à voir avec l'abstentionnisme et le postulat qui est développé actuellement, mais on sent quand même cette volonté de pouvoir afficher son visage au milieu des villages. D'une part, c'est surtout la volonté de clarifier les choses, d'avoir un certain ordre dans l'affichage, on a senti beaucoup de gens dans la population lors des élections fédérales,

CONSEIL GENERAL

dire : « il y en a un peu marre », parce qu'il y avait des affiches partout, sur tous les candélabres et puis ça ne donnait pas du tout une bonne image, il y avait une mauvaise réaction de la population. Et puis, on a pensé que les candidats, les gens préféraient les voir en vrai plutôt qu'en photo.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Juste, sur la question de l'affichage, je pense que si ce débat doit se faire, ou d'autres réactions peut-être plus tard dans l'ordre du jour. On est resté sur ce postulat. Je demande s'il y a encore d'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas. Je clos donc la discussion. Le postulat ayant été combattu, est-ce que Madame Arlettaz veut encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La Municipalité ? J'imagine non plus. Nous allons donc passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent le postulat : « Statistiques sur l'abstentionnisme », sont priés de se manifester en levant la main.

Merci. Ceux qui le refusent ? Merci. Des abstentions ? Merci. Par 22 oui, 16 non et 3 abstentions, le postulat est accepté.

10.3 Pour des toitures et façades végétalisées

Intervention de Vuille Côme: 10.3 postulat PLR par Thomas Birbaum, « Pour des toitures et façades végétalisées ». Je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Birbaum Thomas: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues. Tout d'abord quelques, bon, je pense vous l'avez tous lu ce postulat, donc je ne vais pas y revenir dessus. J'ai mis quelques photos aussi, si vous voulez voir la photo de gauche avec des panneaux solaires et la photo de droite, sans panneaux solaires. Donc, la photo de droite c'est aussi une toiture qui est végétalisée même s'il ne faut pas croire que c'est une jungle dans laquelle on ne peut pas traverser. Quelques avantages notamment d'une toiture végétalisée, je vais vous en lister quelques-uns, notamment par exemple :

- Renforcer la biodiversité ;
- Pouvoir intégrer les toitures végétalisées dans un réseau écologique urbain ;
- En d'autres points aussi, l'isolation notamment. Je pense que c'est un peu le premier avantage auquel on pense quand on pense à une toiture végétalisée. Notamment ils réduisent l'écart de la température sur la toiture, ça permet de faire aussi des économies d'énergie, des économies aussi de climatisation. Je pense que ce n'est pas une surprise mais on est en train de partir sur des étés de plus en plus chauds.

CONSEIL GENERAL

- Egalement la protection du toit. Après en fonction de la couche de substrat, donc qui est un peu cette couche qu'on met juste au-dessus de la toiture et ensuite, vous pouvez mettre vos végétaux ou vos panneaux solaires.

- La rétention d'eau, ça permet aussi de faire un filtre donc, on retient l'eau puis ensuite, ça évite par exemple que les canalisations soient bouchées beaucoup plus rapidement. Donc là, on va quand même sur des gros volumes.

- De plus, la fraîcheur, donc ça permet aussi de lutter contre ces fameux îlots de chaleur urbains. Quand vous vous baladez des fois sur certaines places, on sent tout de suite la chaleur qui se dégage, tandis que si vous êtes dans un parc, eh bien voilà l'exemple, il fait plus frais.

- Un autre point, c'est aussi le côté plus esthétique peut-être que ça ne parle pas à tout le monde, mais c'est vrai qu'on a un cadre de vie qui est moins bétonné, peut-être plus agréable à vivre.

- Et enfin, le dernier argument, c'est aussi l'épuration de l'air qui permet notamment comme vous le savez tous, comment fonctionne la photosynthèse.

Je ne voudrais pas trop entrer dans les détails techniques, on parle seulement d'un postulat. Est-ce que vous pensez que c'est oui ou non une bonne idée d'étudier cela peut-être pour nos futurs plans de quartier, notre urbanisme notamment ?

Tout en sachant que vraiment, après, je sais que certains pourront dire, on a eu des grandes discussions, avec certaines personnes, qui dit : « Mais les toits végétaux, ça ne marche pas, c'est incompatible, ça devient une jungle, c'est pas entretenu normalement. Alors, c'est pour ça que la SIA a fait une norme, une norme spéciale qui est la norme 312 : végétalisation des toitures. Donc, ce sont des normes qui sont reconnues, des normes professionnelles. Donc, comme toute chose, si c'est fait dans les règles de l'art, ça peut marcher.

Donc, on pourrait dire aussi, oui mais si on met des végétaux, on ne mettra pas des panneaux solaires et vu qu'on veut toujours maintenant une production d'énergie renouvelable, on peut voir aussi sur la photo gauche que c'est possible de coupler les deux. Ce qui permet aussi de protéger les panneaux solaires au niveau de la chaleur, comme vous le savez tous, sur une toiture en béton, ça chauffe dur. Donc, je vous remercie de soutenir ce postulat qui est, je le rappelle une étude qui, je pense a ses mérites et notamment pour les réfections des futurs développements urbanistiques qui arriveront à Collombey-Muraz, qu'on le veuille ou non malheureusement. Et il faut faire avec dans une tendance que je pense que les gens demandent, que la population demande, qui est d'aller un peu plus vers de la biodiversité, on a encore vu malheureusement le résultat de la votation, sur la loi sur la chasse. Je vous remercie de soutenir ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale. Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer sur ce postulat ? Oui, Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Bonne idée avec ce postulat. Cependant, après nous être renseignés auprès de la Municipale

CONSEIL GENERAL

responsable du développement durable, ce thème fait partie déjà des mesures prioritaires de notre commune afin d'obtenir le label GOLD.

Etant donné que cette priorité est déjà dans le pipe-line des tâches à venir, la majorité du groupe PDC, même s'il trouve la démarche très intéressante, ne soutiendra pas ce postulat, qu'il considère comme inutile.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Il y avait Monsieur Vannay ? Non, ce n'est pas le cas. D'autres interventions ? Personne ? Le Conseil municipal ?

Intervention de Cottet-Parvex Sandra: Le Conseil municipal tient à dire que l'initiative déposée par le groupe PLR va exactement dans le sens de ce qui a été discuté dans le cadre de la remise à jour du plan d'action « Cité de l'énergie » 2019-2022, lors du ré-audit et qui a été d'ailleurs, ce plan d'action qui a été validé par le Conseil municipal. Et parmi les mesures de ce plan d'action, il est déjà prévu une mesure visant à la promotion des toitures végétalisées. Comme l'étude proposée est déjà intégrée dans ce plan d'action, le Conseil municipal considère ce postulat sans objet et n'y est pas favorable mais uniquement pour des questions formelles et parce qu'une mesure dans ce sens est déjà prévue dans ce plan d'action.

Intervention de Vuille Côme: Merci. J'interpelle Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. J'aimerais juste quelques minutes pour en discuter avec mon groupe, s'il vous plaît.

Intervention de Vuille Côme: J'accorde 2 minutes.

Intervention de Birbaum Thomas: Merci Monsieur le Président.

Intervention de Vuille Côme: Monsieur Birbaum, je vous passe la parole.

Intervention de Birbaum Thomas: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues. Donc après réponse du Conseil municipal et après discussion avec la Municipale en charge, le groupe PLR est d'accord de retirer, dans le sens de la réponse qui a été donnée par le Conseil municipal, donc en attendant l'étude que le Conseil municipal va faire sur ses toitures et façades végétalisées. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. J'en prends bonne note.

CONSEIL GENERAL

10.4 Distinction "Fair Trade Town"

Intervention de Vuille Côme: Et nous passons au point 10.4 postulat Les Verts par Carole Morisod « Distinction Fair Trade Town ». Je passe la parole à la première signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Morisod Carole: Bonsoir. Carole Morisod pour Les Verts. Le groupe des Verts demande à la Municipalité de briguer la distinction « Fair Trade Town » attribuée aux villes et communes qui s'engagent en faveur du commerce équitable. « Fair Trade Town » c'est une campagne internationale qui vise à promouvoir le commerce équitable et qui rencontre un grand succès dans 31 pays. Actuellement en Suisse, 15 villes ou communes ont obtenu cette distinction et en tout cas 12 sont en cours de réalisation. De nombreux défis sociaux et environnementaux mondiaux sont liés à notre mode de consommation. Grâce à une consommation durable et équitable, nous pouvons initier des changements positifs. C'est dans ce contexte que s'inscrit la campagne « Fair Trade Town ». Les villes et les communes sont honorées pour leur engagement particulier envers le commerce équitable qui a pour but de renforcer la sensibilisation de la population à une consommation responsable. Les entreprises locales, les restaurants, les cafés, les écoles et les institutions de la Municipalité sont impliqués dans ce processus. En Suisse, toutes les villes et les communes qui s'engagent en faveur du commerce équitable, peuvent recevoir une distinction après avoir rempli 5 critères. Tout d'abord, la Commune se prononce en faveur du commerce équitable. Ensuite, un groupe de travail coordonne l'engagement de la commune en faveur du commerce équitable. Des commerçants et des restaurants proposent des produits « Fair Trade » ; des institutions et des entreprises utilisent ces produits ; le travail de sensibilisation permet de familiariser la population avec le commerce équitable.

À l'origine de la campagne se trouve « Swiss Fair Trade » l'association faîtière qui réunit les acteurs du commerce équitable en Suisse. « Fair Trade Town » est également soutenu par le secrétariat d'état à l'économie, donc le SECO.

En conclusion, je veux pas lire encore tout ce postulat. Le commerce équitable est basé sur des relations commerciales équitables à long terme, des prix stables et transparents, des conditions de travail socialement justes et des méthodes culture durables. En l'encourageant, on aide les petits producteurs des pays du sud à améliorer par eux-mêmes leurs conditions de vie. À travers ce postulat qui a pour but de briguer la distinction « Fair Trade Town », le groupe des Verts de Collombey-Muraz demande à la commune d'étudier la possibilité de participer à cette démarche de solidarité internationale pour un monde plus éthique et plus écologique.

Je peux vous dire en quelques mots les potentialités sur la commune de Collombey-Muraz. Les partenaires potentiels à trouver dans le secteur sont les suivants : dans l'administration, dans le commerce de détail, dans les restaurants, des bars, des restaurants, des hôtels, écoles, crèches, associations, organisations, UAPE et encore des entreprises.

CONSEIL GENERAL

Cette distinction n'est pas du tout contraignante, il suffit simplement que 6 acteurs dans la commune, participent à cette démarche. Il suffit que ces acteurs-là utilisent 3 produits issus du commerce équitable. Je donne un simple exemple dans l'administration, ils emploieraient du café, du thé ou du chocolat labellisé. Donc vous voyez que les contraintes sont très très modestes. L'idée, c'est vraiment d'inciter et de faire comprendre que l'on a un commerce international, c'est vrai, on achète des produits venant de l'étranger, venant de très loin et on se doit quand même, à ce que ces petits artisans et commerçants, aient quand même une vie décente et des prix qui soient justes.

Pour finir, je sais qu'il y a une inquiétude forte par rapport aux agriculteurs, aux commerces locaux. Une directive a été faite sur « Fair Trade Town Suisse » et je vous lis simplement juste une phrase: « Fair Trade Town Suisse » recommande de privilégier une consommation le plus possible locale des biens produits en respectant les cycles de la nature, la biodiversité et un usage limité de produits nocifs pour l'environnement. Lorsqu'il est nécessaire de choisir des produits provenant de la région plus lointaine, ils doivent s'assurer qu'ils respectent les critères déjà cités ainsi que des conditions de travail tout au long de la filière. C'est en aucun cas une concurrence pour le commerce local, pour nos agriculteurs ou autres de notre pays. Au contraire, c'est un complément. Ici, nous ne produisons pas ni café ni cacao, ni riz pour l'instant, j'ai vu qu'il y avait un projet qui était extrêmement intéressant, donc il y a du riz sur notre commune et je félicite juste en passant, c'est une petite touche par rapport à ça. Mais, par exemple des bananes et autres on ne les cultive pas dans notre pays. Donc, si on achète ces produits venant de l'étranger, il faudrait qu'ils soient quand même équitables. Voilà. Le groupe des Verts vous remercie de soutenir ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale, est-ce que quelqu'un désire s'exprimer sur ce postulat ? Oui, Monsieur Germond.

Intervention de Germond Jérôme: Jérôme Germond, parti PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues. Donc, nous avons décidé de ne pas soutenir ce postulat. Pour des raisons, comme on dit, effectivement, c'est une campagne internationale sur laquelle effectivement, on a le temps de s'y pencher. Je pense que les grandes villes effectivement peuvent le faire aussi également ce niveau-là. Mais pour nous, pour nos 5 villages, on estime que ce n'est pas encore le moment. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Le groupe PDC est divisé sur ce postulat. Surtout à l'heure actuelle en période de Corona et également au vu des contraintes liées à ce dernier, même si ces contraintes ne sont pas énormes. Chacun est libre de porter une attention particulière à ce label et d'y adhérer volontairement et moi-même, j'y suis attentif. Quant à imposer cette démarche auprès des commerçants, pas le bon moment.

CONSEIL GENERAL

Le groupe PDC laisse à chacun la liberté de ses achats et la liberté de vote.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Le Conseil municipal ?

Intervention de Cottet-Parvex Sandra: En préambule, le Conseil municipal tient à dire qu'il est sensible et favorable au commerce équitable, tout comme il est aussi en faveur de la production locale et régionale. Cependant, les conditions nécessaires à l'obtention de ce label semblent par trop contraignantes et difficilement atteignables. Certainement d'ailleurs comme il a été dit, qu'il s'adresse à des communes ou des villes de plus grande importance, telles que celles qui sont actuellement labellisées.

En conclusion, les conditions imposées à l'obtention d'un tel label semblent de fait, difficilement possibles au niveau de notre commune et c'est pour ces raisons que le Conseil municipal n'y est pas favorable.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Y a-t-il encore des interventions ? Il n'y a plus d'interventions. Le postulat étant combattu, peuvent encore s'exprimer le premier signataire, donc Madame Morisod, je vous passe la parole.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Alors, je crois qu'il y a une mauvaise compréhension du sujet. Alors je répons. D'abord pour les grandes villes ? Non, absolument pas. Cette labellisation comprend des villes qui vont, enfin villes ou villages parce que moins de 1'000 habitants.

Donc, j'explique par exemple, pour la catégorie de la commune de Collombey-Muraz qui se situe entre 5'000 et 10'000 habitants. Il faut uniquement 2 commerces de détail et 4 restaurants-hôtels qui seraient d'accord de participer, c'est tout. C'est absolument pas pour tous les restaurants, pour toutes les entreprises, pour tous les commerces, non, absolument pas. Donc, il n'y aurait que 6 acteurs qui pourraient rentrer dans ce cadre-là et de dire, oui, nous on adhère à ça, que la commune obtiendrait déjà cette labellisation. Je crois qu'il y a un petit peu... et justement absolument rien n'est imposé, je crois qu'il y a un petit peu une méconnaissance de la chose. Je peux vous redire un exemple. On pourrait très bien dire que l'école, la crèche, l'UAPE décident de participer à ça et pour les cantines des enfants, des jeunes, eh bien ils achèteraient des bananes qui viennent justement du commerce équitable ou des épices qui viennent du commerce équitable, juste 3 produits. Donc je ne vois pas ce qu'il y a vraiment de contraignant par rapport à ça. C'est, chacun est libre, chaque partenaire est libre d'adhérer ou non au sein d'une commune et il n'y aurait pas plus que 6 sur la commune de Collombey-Muraz. Ensuite, au niveau du prix, j'ai pas parlé du prix tout à l'heure. Cette distinction coûte uniquement CHF 1'400.- par année. Sur le budget communal, je pense que c'est vraiment des cacahuètes, équitables, par rapport au budget que la commune a. Voilà.

Et puis, en plus de ça, ce n'est qu'un postulat. Donc ce n'est pas une motion, donc on est là pour justement étudier la faisabilité de l'obtention de cette distinction.

CONSEIL GENERAL

Donc, je crois qu'il y a une méconnaissance ou mécompréhension ou je me suis mal exprimée par rapport au fait qu'il n'y a absolument vraiment pas de contraintes de prix ou de coûts et rien n'est imposé au niveau de la commune, c'est uniquement de la volonté. Ça peut être un club sportif, on a un club de foot et le club sportif peut décider d'acheter des ballons équitables, des ballons de foot équitables. Ce n'est pas uniquement de l'alimentation, ça peut être ce genre de choses ou un hôtel, l'hôtellerie qui pourrait dire, on achète des nappes en coton labellisé. Voilà, c'est uniquement ça, et ça donnerait une jolie image de la commune qui, pour elle, ce n'est pas un travail du tout contraignant, au contraire, parce que ce sont les partenaires, les différents partenaires de la commune qui décideraient de se dire, eh bien voilà, nous on accepte, on s'intègre dans ce processus. Voilà.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Au vu de ces précisions, est-ce qu'il y a quand même des réactions dans l'assemblée ?

Ce n'est pas le cas. Il y a encore la Municipalité qui peut s'exprimer. Elle ne le désire pas. Le postulat étant combattu, nous passons au vote et je prie les scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent le postulat « distinction « Fair Trade Town » » sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Ceux qui le refusent ? Merci. Des abstentions ? Merci. Par 10 oui, 27 non et 4 abstentions, le postulat est refusé.

10.5 Terrain CARDIS

Intervention de Vuille Côme: 10.5 Postulat Parti Socialiste-Centre Gauche par Daniel Schmid : « Terrain CARDIS ». Je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Schmid Daniel: Les habitants de notre Commune refusaient dans les urnes un plan de quartier qui devait redessiner complètement le centre du village de Collombey. Le Parti Socialiste-Centre Gauche souhaite que la population puisse avoir la maîtrise des futurs projets qui vont impacter la vie de notre collectivité.

Pour cela, nous demandons à la Municipalité d'approcher le ou les propriétaires afin d'acquérir le terrain situé entre la maison de commune et la place de parc de l'Etoile. Il s'agit de la parcelle n° 871, appelée communément « terrain Cardis ». Ce terrain se trouve en zone « Constructions et installations d'intérêt public A ». L'article 72 de notre règlement communal des constructions et des zones mentionne à propos de cette zone : « ces zones comprennent les terrains que la collectivité publique possède ou se propose d'acquérir pour des constructions et des installations d'intérêt public ou semi-public ». Notre demande est donc en parfaite adéquation avec les exigences de notre règlement. Par conséquent, je vous demande d'accepter ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur Schmid. J'ouvre la discussion générale. Oui, Monsieur Gaillard.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Gaillard David: David Gaillard pour le groupe PDC. Je m'excuse, je n'ai pas bien compris ce que vous voulez, vous demandez d'étudier la méthode pour acheter ce terrain ? Ou vous demandez d'approcher les gens pour acquérir ce terrain ?

Vous avez été très pointilleux avant sur la façon de formuler les choses. Je suis très étonné que ça ne corresponde pas à ce que vous annoncez sur votre postulat. Merci de le préciser.

Intervention de Vuille Côte : Monsieur Schmid, si vous pouviez venir au micro pour préciser.

Intervention de Schmid Daniel: Alors, je vais lire la conclusion. En fonction de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité de faire une étude sur la méthode qui permet à notre collectivité d'acquérir la parcelle n° 871 dans les meilleurs délais.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Donc nous votons bien sur la conclusion qui est déposée. Oui, Monsieur Kunz.

Intervention de Kunz Reto: Kunz Reto pour le PLR. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues. À notre connaissance, ledit terrain « Cardis » n'est officiellement pas mis en vente. En conséquence, le groupe PLR combat ce postulat. La question induite, selon quels critères et avec quelles méthodes la commune doit ou peut acquérir des terrains pour le bien de la collectivité nous semble par contre pertinente.

De ce fait, nous suggérons au dépositaire de transformer le postulat en interpellation. Merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. On rejoint l'avis du PLR. Le groupe PDC combat ce postulat. En effet, une étude de la méthode pour acheter un terrain est-elle vraiment nécessaire ? Une interpellation aurait été plus judicieuse. Pour acheter un terrain, il y a qu'une manière de faire : s'entendre sur un prix et payer. De plus, la Municipalité s'est déjà approchée de ce propriétaire, sans résultat.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Le Conseil municipal ?

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Alors effectivement, on rejoint plusieurs avis dans la salle parce que l'étude, on vous la fait tout de suite. Donc, quelles sont les méthodes pour acquérir un terrain qui appartient à un

CONSEIL GENERAL

privé ? Eh bien, il faut prendre contact avec le privé et puis lui demander s'il est prêt à vendre et à quel prix ?

Et ça a déjà été fait par le passé dans notre commune par rapport à ce terrain. Et vous savez que la volonté du Conseil municipal depuis 8 ans, c'est d'acquérir, dans toute la mesure du possible, les terrains dans les coeurs de village pour pouvoir justement remodeler l'ensemble des coeurs de village et en zones industrielles.

Donc nous, on se propose de prendre contact une nouvelle fois avec la propriétaire du terrain pour lui demander si elle est prête à vendre et à quel prix et je pense que c'est la chose que nous pouvons et que nous nous devons de faire du côté du Conseil municipal. Donc le courrier est prêt. Quelle que soit l'issue finalement de votre vote, on le fera très volontiers. On pense que comme ça on aura une réponse claire. Mais de faire une étude sur comment faire pour acheter un terrain, franchement on ne sait pas vraiment dans quelle dimension on se trouve.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Monsieur Schmid, vous avez été interpellé pour la transformation en interpellation, est-ce que vous pouvez vous exprimer à ce sujet ?

Intervention de Schmid Daniel: Oui, je prends note. Mais concernant la méthode, il y aurait aussi l'expropriation.

C'est pour ça que j'ai mentionné cette phrase-là sur la méthode qui permette, c'est soit on trouve un accord avec le propriétaire, soit éventuellement si l'étude le permet, on peut exproprier. Voilà. Mais je suis d'accord de transformer en interpellation étant donné les circonstances.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Donc j'en prends bonne note. Si on transforme en interpellation est-ce que la réponse pourrait être donnée plus tard ?

Intervention de Buttet Yannick: Oui bien sûr, mais juste quand même. Donc dans un pays plutôt libéral, en général l'expropriation elle doit avoir des raisons valables, donc il faut qu'il y ait un intérêt public prépondérant.

On ne peut pas comme peut-être d'anciens pays à vocation plus communiste, choisir que l'Etat ou la commune puisse prendre possession de certains terrains sans un intérêt public prépondérant. Et vous savez que c'est quand même des conditions qui sont très très strictes. Et là, je pense qu'on ne voit pas une seule condition qui pourrait être remplie à cet endroit-là. Sans projet de remaniement du centre du village.

Intervention de Vuille Côme: Donc, ce postulat étant transformé en interpellation dans le sens de la conclusion, on pourrait préciser ça et donner les réponses sur les modalités, les méthodes, les différentes méthodes qui ont été évoquées. Comme ça, ce postulat est transformé. La réponse sera donnée à une prochaine séance.

CONSEIL GENERAL

10.6 Sécurisation de la route des Châtaigniers aux Neyres

Intervention de Vuille Côme: Et nous passons au 10.6 postulat PLR par Loan Cottet : « Sécurisation de la route des Châtaigniers aux Neyres ». Je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Cottet Loan: Loan Cottet pour le PLR. Le tronçon de la route des Châtaigniers, entre la Chapelle des Neyres et le carrefour avec le chemin du Crochet, donc plus communément appelé « les poubelles » se trouve être particulièrement exposé. En effet, dans cette zone nous trouvons une place de jeux, les places de parc des Neyres ainsi que l'arrêt du bus desservant les parties médianes et supérieures du village. Ceci oblige de nombreuses personnes et notamment des enfants, à longer la route pour aller prendre le bus ou se rendre à la place de jeux. L'arrêt du bus situé au carrefour de la route des Châtaigniers et de plusieurs chemins, notamment le chemin de Riandette où on retrouve une station électrique qui nuit à la visibilité, le chemin de la Vignasse et le chemin des Louets rendent dangereux l'attente à l'arrêt du bus pour les écoliers car toujours plus de véhicules passent à cet endroit et certains automobilistes peinent actuellement à adapter leur vitesse. La population des Neyres a considérablement augmenté ces dernières années et de nombreuses familles se sont installées dans ce hameau. En sécurisant ce tronçon de route, nous permettons notamment aux écoliers qui peuvent emprunter leur route jusqu'à 4 fois par jour, de se rendre et d'attendre le bus en toute tranquillité et également aux petits et grands de pouvoir profiter de la place de jeux en toute sérénité. Les adolescents prenant le premier bus du matin à 7 heures et durant la saison hivernale, la visibilité étant limitée, ceci rend ce tronçon non-éclairé de circulation, risqué pour les piétons. La sécurité des enfants et des autres habitants ou promeneurs est primordiale et nous savons qu'elle tient à cœur des autorités communales. Pour toutes ces raisons, une adaptation de cette voie d'accès est nécessaire.

En conclusion, les signataires demandent au Conseil municipal d'étudier la possibilité de sécuriser ce tronçon de route afin que les habitants et notamment les enfants mineurs, puissent l'emprunter en toute sécurité. Merci de soutenir ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur Cottet. J'ouvre donc la discussion générale. Oui, Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Le groupe PDC soutient ce postulat et encourage même la Municipalité à étendre cette étude de sécurisation à l'ensemble de notre territoire. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Du côté du Conseil municipal ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp de la Municipalité. Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, Chers collègues. Le Conseil municipal est d'avis que toute intervention sécuritaire est à privilégier.

Cependant, il faut savoir que ce tronçon routier que vous avez en photo, il est en zone 30, que la visibilité, elle est globalement bonne, que la largeur de la route, elle est conforme à ce que l'on trouve dans la majorité des zones résidentielles de la commune, que la charge de trafic, elle est relativement modeste, qu'il n'y a pas de transit, qu'il n'y a pas de trafic poids lourds. C'est uniquement du trafic résidentiel. Seul point noir, et vous l'avez justement remarqué, c'est ce transformateur électrique au bas du chemin des écoliers.

Je vous rends aussi également attentifs qu'on a toujours la possibilité de poser une borne de comptage pour relever les vitesses minimales et le nombre des usagers et qu'un mandat d'expertise pour une telle analyse, à première vue, à vue de nez, on n'a encore pas été dans les détails, se situerait entre CHF 5'000.- et CHF 10'000.- Le Conseil municipal décide cependant de ne pas combattre ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Si ce n'est pas le cas, personne n'a combattu le postulat, il est donc tacitement accepté.

Et nous avons passé 3 heures de séance, je dois procéder formellement à un vote pour savoir si vous voulez poursuivre la séance et finir l'ordre du jour qui est proposé, ou se retrouver demain soir pour la suite de nos travaux. Donc, je prie les scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent de poursuivre nos débats lèvent la main ? Merci. Ceux qui le refusent ? Merci. Des abstentions ? Merci.

Par 35 voix pour et 6 contre, 0 abstention, nous poursuivons nos débats avec le 10.7

10.7 Mise en place d'économiseurs d'eau dans nos bâtiments publics

Intervention de Vuille Côme : Postulat Les Verts par Lucie Fauquet : « Mise en place d'économiseurs d'eau dans nos bâtiments publics » et je passe la parole à Madame Fauquet pour le développement du postulat.

Intervention de Fauquet Lucie : Lucie Fauquet pour Les Verts. Alors, moi, je vous parle des économiseurs d'eau, c'est quoi ? C'est une petite pièce en fait qu'on met sur le robinet.

Ca ne veut pas dire qu'on va se laver les mains avec un filet d'eau goutte à goutte, c'est juste que ça joue sur la pression et le débit, ça économise en fait de l'eau sans qu'on s'en rende compte et puis c'est magique quoi, c'est génial, enfin bref. Du coup, moi je vous en parle parce que pour être honnête en fait notre postulat à la base ce n'était pas celui-là. C'est juste qu'en nous renseignant, on a vu qu'en fait nos bâtiments publics ne possédaient pas en fait d'économiseurs d'eau encore aujourd'hui. Je trouve ça assez

CONSEIL GENERAL

surprenant, sachant que sur notre site internet la commune fait la publicité. Et je cite donc : les économiseurs d'eau font partie des règles élémentaires.

Donc, c'est tout naturellement que je vous propose donc d'étudier la faisabilité d'installer des économiseurs d'eau dans nos bâtiments publics, sachant que c'est tout à fait élémentaire. Merci pour votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale. Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer sur ce postulat ? Personne dans la salle. Le Conseil municipal ?

Intervention de Cottet-Parvex Sandra: Alors le Conseil municipal ne combat pas le postulat mais aimerait amener les éléments suivants :

Donc, si la sensibilisation antérieure qui a été faite auprès des citoyens représente une action simple et peu coûteuse à mettre en place dans les ménages, d'autres actions, jugées prioritaires et bien plus importantes ont été initiées dans le cadre des mesures « Cité de l'énergie » et en particulier celles relatives à l'optimisation énergétique des bâtiments communaux. Mesures pour lesquelles des effets sont déjà tangibles et visibles sur la consommation énergétique, comme cela a d'ailleurs été soulevé aujourd'hui dans le cadre des comptes 2019. A souligner aussi qu'à ce jour 99% des robinets des bâtiments communaux sont équipés d'aérateurs limiteurs de débit type, bien qu'il ne s'agisse pas c'est vrai, à proprement parler de réducteurs d'eau permettant une diminution importante du débit. À noter également, que les fontaines communales sont munies de minuteurs permettant de diminuer leur consommation d'eau, ce qui va dans le sens de ce postulat. Finalement ce postulat, s'il est accepté, servira certainement à l'exemplarité communale, mais pour une action qui demeurera essentiellement symbolique à l'échelle de la consommation d'eau sur le territoire communal.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas. Puisque le postulat n'est pas combattu, il est donc tacitement accepté.

12. Interpellations

Intervention de Vuille Côme: Et nous passons au point 11 de l'ordre du jour, soit au développement de deux interpellations. Je vous rappelle la procédure concernant les interpellations. D'abord, je passe la parole au premier signataire pour qu'il nous donne connaissance de son interpellation. Le Conseil municipal donne ensuite sa réponse. La discussion générale n'est pas ouverte sauf demande de 5 membres ou d'un chef de groupe et vote du plénum. Enfin, l'interpellant a le droit de reprendre la parole pour indiquer s'il est satisfait ou non de la réponse donnée et motiver brièvement sa déclaration.

CONSEIL GENERAL

11.1 Intégrer les nouveaux arrivants à la vie politique

11.1 Interpellation Thomas Birbaum et cosignataires : « Intégrer les nouveaux arrivants à vie politique ». Je passe la parole à Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues. Je propose directement que le Conseil municipal réponde à l'interpellation puis ensuite, je donnerai ma réponse.

Interpellation de Vuille Côte: Merci. Donc je passe la parole au Conseil municipal pour la réponse sur l'interpellation.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil municipal n'est pas favorable à inviter les partis politiques lors de l'accueil des nouveaux habitants pour éviter une politisation en fait. Il y a déjà toutes les sociétés locales, donc il y a déjà les autorités qui sont présentes, pardon. Là, il y a une légitimité de pouvoir présenter les activités politiques pour le bien de la population.

Il y a des sociétés locales qui sont également invitées, il y a des représentants des paroisses, ainsi de suite, vous l'aviez évoqué dans votre interpellation. Du côté du Conseil municipal, on n'a pas cette volonté, on voit mal comment intégrer les partis politiques. Est-ce que c'est des stands qui sont faits ? Alors que l'on est dans des salles qui sont aussi assez limitées en termes de possibilités de fréquentation. Est-ce que c'est des présentations des partis politiques ? C'est aussi des soirées qui durent relativement long. La volonté, c'est plutôt que les gens puissent rencontrer leurs autorités, avoir la possibilité de créer des contacts, par exemple aussi avec la direction des écoles, qui sont toujours très demandés lors de ces soirées-là et pas de politiser les choses.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Je passe la parole à Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues. Donc le groupe PLR, en tout cas en position de premier signataire n'est pas satisfait de la réponse du Conseil municipal. A notre sens ce n'est pas parce qu'on invite tous les partis qu'on va politiser. Vous l'avez dit, il y a les paroisses, il y a les sociétés locales. Le parti politique est une société locale, est une association qui défend des intérêts, qui défend des valeurs, qui s'engage pour la vie politique sur la commune. Déjà on est là tous ce soir, je pense qu'on est là pas parce qu'on veut faire de la politique, on est là surtout parce qu'on a envie de s'engager. Malheureusement, il n'y a pas beaucoup de personnes dans cette salle, dans le public peut-être si on pouvait se présenter, présenter nos personnalités, présenter nos valeurs lors des réunions. Par exemple, vous l'avez dit, peut-être les stands c'est une

CONSEIL GENERAL

très bonne idée. Vous avez parlé de pas assez de place mais quand on voit cette salle, on voit qu'il y a assez de monde. Alors, c'est clair que si on invite 5 partis politiques qui se mettent à la salle des combles, eh bien on sera peut-être un peu plus serré mais si on fait cette séance ici à la salle des Perraires. En tout cas pour le PLR on est convaincu qu'on pourra apporter une richesse en plus pour ces nouveaux arrivants qui viennent sur notre commune. Ça permet d'avoir un échange d'expériences entre des personnes qui sont peut-être membres de partis politiques qui sont peut-être depuis toujours habitants sur la commune et des nouvelles personnes qui viennent d'arriver.

Ensuite, en deuxième point c'est que pour le groupe PLR, peut-être c'est partagé par certaines personnes ici : l'intérêt politique, il naît par la discussion face-à-face. Alors, avant, Monsieur Schmid l'a relevé, c'est que malheureusement, les affichages se font à l'extérieur des villages, on voit à Monthey ils ont mis les affichoirs au centre des villages, avec chaque parti politique qui peut avoir une position, peut avoir un encart sur son affiche, mais les affiches ou la publicité sur Instagram ou Facebook, ça ne fait pas tout. Les vidéos c'est très bien, mais malheureusement ou heureusement, l'intérêt politique, l'engagement et surtout l'envie de voter vient pour des personnes. Donc l'envie d'élire, vient par la discussion face-à-face.

Et donc le groupe PLR regrette cette position du Conseil municipal. Car on pense que sur une discussion face-à-face avec des nouveaux arrivants, des nouvelles personnes qui ont envie de s'intégrer, si vous venez à une séance de présentation de toutes les sociétés locales et des paroisses, c'est bien que vous avez une volonté de venir. De venir vous intégrer, de venir voir ce que la commune vous présente. Donc, c'est aussi un juste retour des choses que les partis politiques et les élus soient là pour accueillir ces personnes-là. Et pour venir au premier propos que j'ai énoncé, ce n'est pas parce qu'on invite tous les partis que c'est partisan. Le partisan c'est quand on invite un seul parti. Mais si on invite tous les partis, on fait une discussion politique et c'est par la politique qu'on fait avancer les choses que ce soit dans notre société ou sur notre commune. Merci de m'avoir écouté.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur Birbaum. Est-ce que ça suscite une réaction du Conseil municipal ? Ce n'est pas le cas. Pas de demandes de discussion générale, donc ce point est clos.

11.2 Bilan sur la gestion des déchets

Intervention de Vuille Côme: Et nous passons au point 11.2 Interpellation Les Verts par Lucie Fauquet : « Bilan sur la gestion des déchets ». Je passe la parole à Madame Fauquet.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour les Verts. Je pense qu'on peut faire pareil que précédemment. Je pense que vous pouvez répondre directement à mon interpellation, si ça vous va. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci Madame Fauquet. Donc je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Cottet-Parvex Sandra: Oui, alors pour répondre, pour la première question concernant la réduction des déchets ménagers. Donc effectivement, on peut constater une baisse significative des déchets suite à l'introduction de la taxe au sac avec notamment une baisse de près de 40% des déchets ménagers entre 2017 et 2018. Donc ce qui veut dire, un poids moyen annuel par habitant qui passe de 590 kilos à 380 kilos. Concernant cette fois la mise en place des Moloks et le nombre de passage pour le ramassage, on peut vous informer de la chose suivante : dans la situation actuelle, l'installation des Moloks n'a pas forcément encore réduit le nombre de passage. Tant que la totalité de la commune ne sera pas complètement équipée en Moloks, il sera effectivement difficile d'en rationaliser le nombre. L'aspect sanitaire doit aussi également être pris en considération puisque durant les périodes chaudes, il s'avère important de vidanger régulièrement les Moloks afin d'éviter les odeurs. Par contre, financièrement, comme l'implantation des bacs de collecte atteignent une large couverture sur le territoire communal, cela a permis d'optimiser les tournées ramassage et de ce fait, de bénéficier d'une baisse du tarif de 20% octroyée par le prestataire et ce, dès le 1er janvier 2019.

Pour la question GastroVert pour les particuliers. L'introduction de ce concept GastroVert privés fait partie des propositions pour le budget 2021 qui devra être discuté par le Conseil général en fin de cette année. Et les coûts d'exploitation devraient générer une plus-value de l'ordre de CHF 80'000.- alors que les investissements devraient se chiffrer également à une hauteur de CHF 80'000.-.

Enfin, concernant la taxe de base, jusqu'à aujourd'hui, la taxe de base de CHF 36.- par ménage d'une personne suffisait à couvrir les coûts du traitement des déchets communaux. Avec l'augmentation des services que les collectes des papiers journaux, l'aménagement des Eco-points et potentiellement la collecte GastroVert privés, une estimation de la taxe de base adéquate a été réalisée au niveau de l'administration. Et, elle prévoit une progression de cette taxe de base à CHF 66.- par ménage pour les ménages d'une personne. Avec le financement disponible à ce jour au bilan, cette mise à jour de la taxe de base devrait intervenir environ dans 2 ans.

Par contre, il faut aussi noter qu'une autre estimation a été faite sur l'économie financière attendue pour les ménages qui utiliseraient GastroVert. Ainsi, le report sur la taxe de base devrait s'élever environ à CHF 20.- mais qui serait moins important que l'économie qui peut être faite sur l'achat des sacs taxés, qui représenterait une économie d'environ CHF 50.- par année pour un ménage.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Est-ce que l'interpellante désire s'exprimer ? Madame Fauquet.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour Les Verts. Je vous remercie pour ces réponses.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Et nous passons au point 12 de l'ordre du jour, à savoir : L

les informations du Conseil municipal. Je passe la parole au Conseil municipal.

13. Informations du Conseil municipal

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord une information pour le mandat de communication, donc que vous aviez validé. Donc c'est l'entreprise Kiwi Communication à Port-Valais qui va remplir cette fonction. Nous avons privilégié le fait de mandater une entreprise plutôt que d'engager une personne pour avoir plus de souplesse, des compétences qui sont complémentaires. Donc, cette entreprise travaille d'ores et déjà pour nous, vous verrez des premiers résultats sur le bilan de législature qui sera fait sous forme de capsules vidéo. Egalement un tout-ménage qui est déjà en train d'être travaillé par cette société.

Les changements de zones que vous attendez avec impatience arrivent. Donc le changement de zone qui concerne Eurotube et le changement de zone pour la caserne de pompiers. Vous allez recevoir sous peu les messages qui y sont liés ainsi que toutes les informations qui concernent ces changements de zones. Une dernière information de mon côté, vous aviez effectué une demande pour interdire le passage des camions devant le centre scolaire des Perraires où nous nous trouvons. Donc ce dossier est sur le bureau du service technique et devrait avancer. Vous devriez avoir des réponses dans les semaines qui viennent.

Intervention de Cottet-Parvex Sandra: Une petite information de mon côté, que vous avez certainement peut-être déjà pu voir dans le dernier journal Colombes & Murailles, c'est que nous avons eu le plaisir d'accueillir notre nouvelle déléguée à l'énergie et au développement durable, ainsi qu'une collaboratrice administrative en la personne de Pauline Chervaz.

Elles ont pu commencer le 1er avril en plein COVID et en plein télétravail, mais elles sont maintenant bien intégrées et travaillent essentiellement, leur mission ce sera de gérer et de coordonner la mise en place des actions « Cité de l'énergie » pour ces 4 prochaines années, avec notamment l'objectif ambitieux de pouvoir décrocher le label Gold.

Egalement, elles sont aussi en charge de gérer les subventions liées à l'achat des vélos à assistance électrique. Et là, peut-être aussi une petite information, nous connaissons un grand succès par rapport à cette aide, avec à ce jour, 68 demandes pour les subventions des vélos à assistance électrique. Egalement encore une autre information concernant la distribution des billets MobiChablais au niveau de l'administration

CONSEIL GENERAL

communale, donc à ce jour, nous avons distribué plus de 12'000 billets gratuits sur le territoire communal.

Intervention de Vuille Côte: Pas d'autres informations ? Merci. Alors nous passons au point 13 de l'ordre du jour, les questions.

14. **Questions**

Intervention de Vuille Côte: Je passe d'abord la parole au Conseil municipal, s'il y avait des questions en attente de réponses. Ce n'est pas le cas. Donc je passe la parole à l'assemblée. Oui, Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les Verts. J'ai une question : où en est le règlement pour les parkings et quand va-t-il être appliqué ?

Intervention de Vuille Côte: Merci. Je passe la parole à M. Planchamp.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la Municipalité. Je m'attendais à cette question, ça c'était bien clair. Donc, où en est-on dans la politique de stationnement ? Je fais juste un petit rappel, tout d'abord par référendum la population donc a refusé en 2017 le règlement sur l'octroi des vignettes. Cette décision démocratique a porté un frein à notre politique de stationnement car l'octroi des vignettes était une des composantes de cette politique de stationnement. Qu'est-ce que nous avons fait depuis ? Nous avons mandaté un deuxième bureau spécialisé pour infirmer ou confirmer notre politique de stationnement. Résultat de ce deuxième bureau : c'est ce que notre politique de stationnement était absolument cohérente.

Nous avons ensuite rencontré les représentants du comité référendaire, les représentants des habitants du centre de Collombey, des représentants d'employés travaillant sur notre territoire.

Suite à ces rencontres, en Commission de police nous avons retravaillé cette politique de stationnement, ce règlement pour faire de légères adaptations. Le futur ? Vous allez me dire. Nous allons remettre l'ouvrage sur le métier, car la situation se détériore. Nos places sont de plus en plus squattées par des véhicules privés qui est contraire au but qui est de fournir en suffisance à toute la population des places de stationnement en permettant de se rendre dans les commerces de la commune, dans des bâtiments d'utilité publique, etc. Donc, le projet n'est pas arrêté, il est simplement en cours.

Intervention de Vuille Côte: Merci. D'autres questions ? Monsieur Vanay.

Intervention de Vanay Guillaume: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, Chers collègues, Chères et Chers collègues, pardon. Je

CONSEIL GENERAL

ne prends pas souvent la parole, mais là, j'ai quand même une petite question. Dans le contexte actuel de crise COVID, saupoudré d'un soupçon de psychose, bon nombre de parents se retrouvent aujourd'hui ou se retrouveront demain dans une problématique majeure concernant la garde de leurs chères petites têtes blondes. Je m'explique.

En effet, la politique actuelle menée par les structures d'accueil est simple, tu tousses, tu restes à la maison, sauf si une attestation de ton pédiatre, tu apporteras. Problème : les pédiatres ne veulent pas systématiquement ausculter un petit dès l'apparition de la première toux ou de la première goutte au nez et nous les comprenons. Imaginez la longueur de la file indienne des parents accompagnant leurs petits et respectant la distanciation sociale devant les centres pédiatriques.

Toujours est-il qu'à l'aube du retour des températures plus fraîches et tout en sachant que les petits partagent plus rapidement les microbes que les jouets, nous sommes devant le spectre de voir d'un côté, les crèches devenir désertes et silencieuses et de l'autre, des parents ne sachant plus quoi dire à leurs patrons pour excuser leur absence répétée bien plus qu'à la normale. Que prévoit donc la Municipalité pour répondre rapidement et j'insiste sur le terme rapidement à cette problématique qui touche une grande partie de nos concitoyennes et concitoyens. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Turin Olivier: Olivier Turin pour la Municipalité. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Effectivement alors, Monsieur Vanay, vous soulevez là une réelle problématique. Pour résumer effectivement, peut-être en complétant également. Les structures jeunesse, dès lors qu'un enfant tousse et a de la fièvre, c'est un peu les 2 critères, eh bien l'enfant est renvoyé à la maison et laisse les parents bien évidemment dans l'embarras.

Que faire lorsque son enfant est à la maison et forcément par définition, les parents plaçant leurs enfants à la crèche et l'UAPE, travaillent. Alors, à ce stade, je n'ai pas de réponse précise à vous donner. Ce que je peux vous dire c'est que cette problématique, elle est connue, connue du Canton. Elle est finalement, au-delà de nos compétences communales pour les régler. Ce qui se passe actuellement, c'est que la Présidente des directeurs et directrices de structures jeunesse, a pris contact avec le Canton via la coordinatrice cantonale des structures, et puis nous sommes dans l'attente maintenant de la proposition que nous fera en fait le Canton pour réussir à résoudre cette problématique. Donc, à ce stade, je ne peux pas vous donner de réponse, mais dès lors qu'il y aura une réponse du Canton, forcément les parents seront avertis, informés dans la foulée.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Cottet.

Intervention de Cottet Loan: Loan Cottet pour le PLR. Donc, c'était juste une question au niveau des convocations de la Commission droit de cité pour les personnes qui désirent être naturalisées.

CONSEIL GENERAL

Apparemment, il y aurait eu des fois où les gens ne comprenaient pas vraiment que c'était une audition, mais plutôt une rencontre. Donc ce serait juste possible de regarder si le courrier pouvait être modifié pour pas qu'il y ait des mauvaises interprétations. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je passe la parole à Madame Knubel.

Intervention de Knubel Natercia: Alors, dans le courrier, c'est déjà spécifié, depuis que la loi a été changée en 2018, que c'est un entretien avec un questionnaire qui porte sur la géographie, l'histoire et le civisme.

Donc les personnes qui ne comprennent pas alors, effectivement, on a eu des personnes qui ne comprenaient pas, mais c'est surtout qu'ils ne lisent pas le courrier, mais ils s'informent auprès de personnes qui ont passé avant 2018, où effectivement, c'était juste un entretien pour savoir s'ils parlaient bien français.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les Verts. Est-ce que le démantèlement de la raffinerie Tamoil a commencé ? Puisqu'il devait commencer dans le deuxième semestre 2020. Et est-ce que les assainissements ont débutés ? Et si oui, est-ce que tout se passe comme il faut ?

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Très volontiers. Donc il y a des travaux préparatoires qui ont débuté. Donc pour nous, comme on l'a dit déjà depuis de nombreux mois, cette question-là, elle est un peu derrière nous déjà. Tout est suivi par le canton pour les sols, par la commune pour ce qui est du démantèlement. Il y aura une mise à l'enquête qui sera nécessaire pour le démantèlement du gros des installations mais il y a déjà des travaux préparatoires qui sont faits.

Le canton a été consulté, tous les services concernés sont en contact avec Tamoil et avec les entreprises qui effectuent le démantèlement. Donc effectivement, tout est sous contrôle. Et puis, le calendrier est tout à fait suivi.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il encore des questions ? Ce n'est plus le cas. J'ouvre le point 14, divers.

CONSEIL GENERAL

15. Divers

Intervention de Vuille Côte: Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Oui, Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour Les Verts. Nous tenons ici à remercier le Conseil Municipal pour le subventionnement pour les partis politiques. Vous savez tous que pendant la période électorale, les partis politiques, ils ont des finances qui sont des fois quelque peu limitées et nous avons la chance d'avoir ici une commune qui subventionne, enfin qui donne un certain montant à chaque parti politique et nous tenons à la remercier parce que ce n'est pas sur toutes les communes que ça se fait. Voilà.

Intervention de Vuille Côte: Merci Madame Cretton. Y a-t-il d'autres divers ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie tous de votre travail et je vous rappelle que nous nous retrouverons pour la prochaine et dernière séance de la législature, le lundi 14 décembre 2020 probablement dans cette même salle.

D'ici là, je tiens à souhaiter bonne chance à toutes les personnes qui se présentent pour les élections de cet automne. Je les remercie de continuer à faire vivre notre démocratie et je clos la séance plénière du Conseil général, bonne soirée à tout le monde.